An aerial photograph of Montpellier, France, featuring a wide river with a modern bridge crossing it. The cityscape includes modern buildings, lush green trees, and a clear blue sky. A water tower is visible in the distance.

**MANIFESTE**

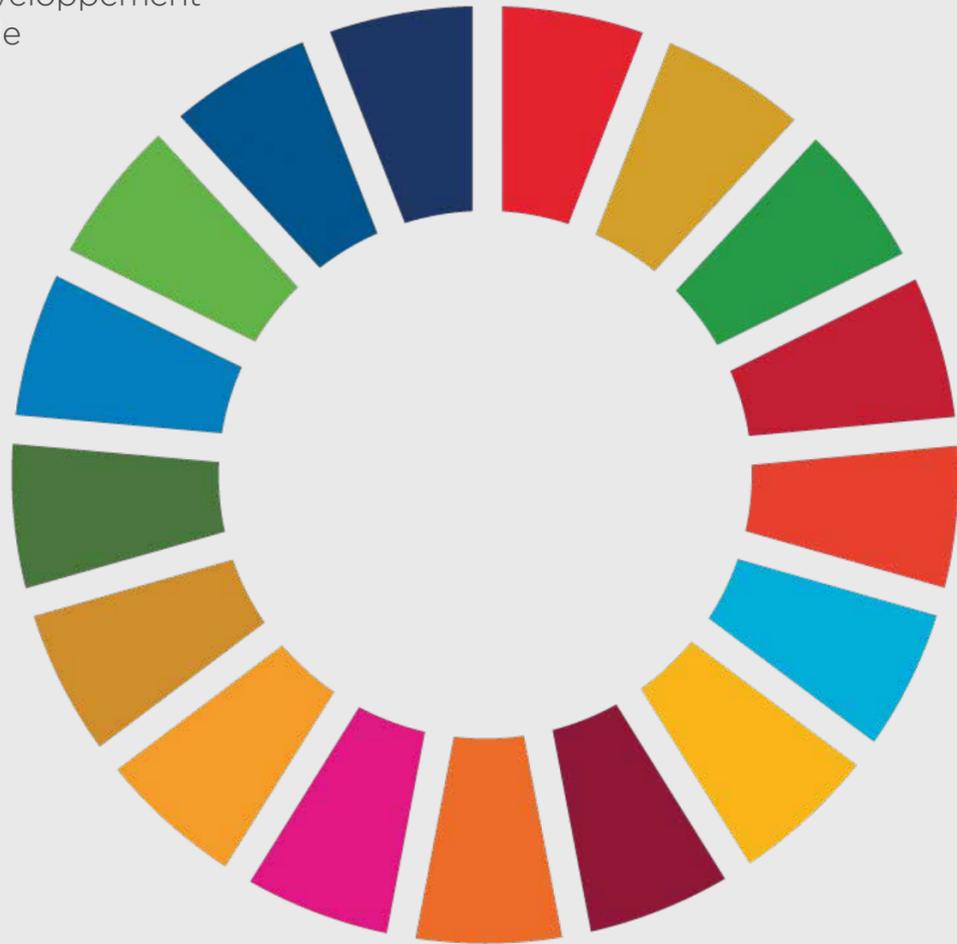
**DE MONTPELLIER**

**POUR UNE VILLE ÉCOLOGIQUE ET HUMANISTE**



# L'AGENDA 2030 DE L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES (ONU)

Montpellier s'engage  
pour les 17 Objectifs  
de Développement  
Durable



## MANIFESTE DE MONTPELLIER

POUR UNE VILLE ÉCOLOGIQUE ET HUMANISTE



## ENTRETIEN AVEC **PHILIPPE SAUREL**

Le Manifeste de Montpellier pour une ville  
écologique et humaniste

P.6

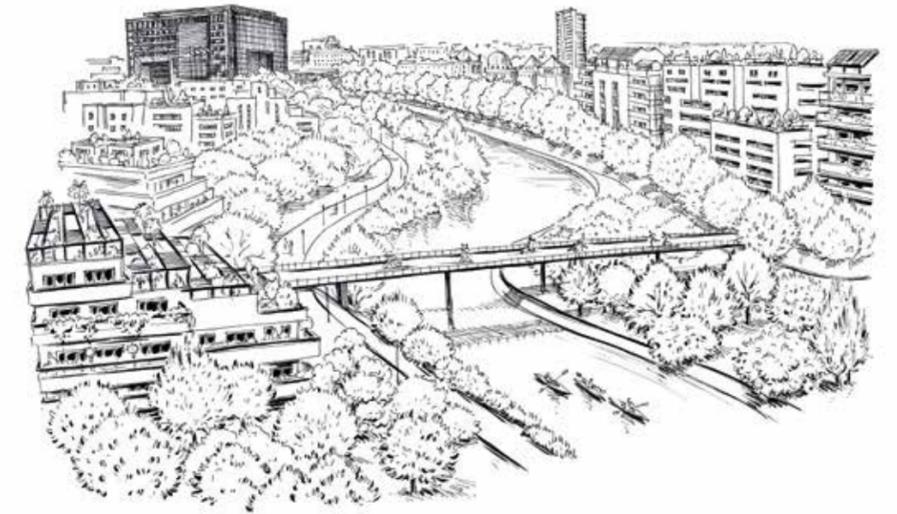
## **#1** UNE VILLE **DE SANTÉ & DE BIEN-ÊTRE**

P.16



## **#4** UNE VILLE **NATURE & ACCLIMATÉE**

P.56



## **#2** UNE VILLE **DÉCARBONÉE & ÉCONOME**

P.28



## **#3** UNE VILLE **SOLIDAIRE & PARTAGÉE**

P.42



## **#5** LE CITOYEN **AU CŒUR DU PROJET**

P.70

# LE MANIFESTE DE MONTPELLIER POUR UNE VILLE ÉCOLOGIQUE ET HUMANISTE

Entretien avec Philippe Saurel, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Sylvie GROUEFF

**Un Manifeste de Montpellier, pourquoi ce mot « manifeste » ?**

**PHILIPPE SAUREL, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole**

Parce qu'il y a besoin d'exprimer avec force qu'il faut changer de logiciel dans nos façons d'aménager la ville. L'homme a voulu dominer la nature mais cette volonté se retourne maintenant contre lui. Il nous faut renouer le dialogue avec le vivant, y compris en ville. Il faut relire Vitruve ; appliquer ses principes assez simples en somme. Prêter attention aux eaux de ruissellement, à l'orientation des rues gage d'une meilleure qualité de vie et de santé. Voir la ville à partir de l'être humain. Avec le *Manifeste de Montpellier*, nous revenons à ces aspirations, dotés que nous sommes des outils de la ville numérique, technique du XXI<sup>e</sup> siècle. Le *Manifeste de Montpellier* « manifeste » de façon très claire, ce besoin de revivifier notre pensée par rapport au vivant. Il en va de notre survie.

**SG: Depuis 2017, le document « Montpellier Territoires » donne à la Métropole, les principes qui guident dorénavant ses projets d'aménagement. Qu'est-ce que le Manifeste de Montpellier apporte de plus que les préconisations de Montpellier Territoires ?**

**PHILIPPE SAUREL**

Montpellier Territoires est une démarche globale pour envisager le territoire métropolitain pour les 50 ans à venir. Il comprend la préservation des espaces verts et agricoles pour 2/3-1/3 ; 2/3 protégés pour 1/3 de bâti. C'est la règle pour notre territoire qui subit une forte croissance démographique, est confronté à des risques majeurs (inondations, sécheresses intenses, incendies, intrusion et submersion marine) et doit inclure les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la métropole et du bassin méditerranéen. Le *Manifeste de Montpellier* a été précédé du guide AURA, (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement), validé par le Ministère de l'Environnement. Adjoint à l'urbanisme, je l'avais commandé à l'architecte Christian Charignon. Il a institué des prescriptions d'architecture et d'urbanisme : choix des matériaux, ventilation naturelle, usages et gestion des espaces communs, orientation des bâtiments, perméabilité des parcelles, présence des végétaux. Je m'interrogeais alors, sur comment faire advenir une ville partagée, plus solidaire, plus économe en énergie. Depuis plus de dix ans, nous avons adopté de nouveaux paramètres. Curieusement, dans le Midi de la France, nous avons, par exemple, mis longtemps à avoir le réflexe du solaire et du photovoltaïque.

Avec le *Manifeste de Montpellier*, nous reconnaissons devoir aller plus loin que ce guide AURA ; aller vers une ville résiliente, capable de s'adapter au

dérèglement climatique et aux risques majeurs, aux enjeux de la mobilité et de l'économie. J'ai fait appel à Franck Boutté, à la fois ingénieur et architecte, car il apporte un regard transversal et une cohérence forte entre vision et technique capable de prendre en compte toutes les facettes d'une ville écologique et humaniste.

**SG: Pourquoi, avec ce Manifeste de Montpellier, se raccrocher aux Objectifs Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU ?**

**PHILIPPE SAUREL**

Dans l'Agenda 2030 figurent les thématiques que nous venons d'évoquer. L'urgence climatique, la politique de l'eau, la mobilité, l'économie et la solidarité, piliers essentiels des ODD nomenclaturés par l'ONU. Donner à comprendre ce *Manifeste de Montpellier* en établissant des passerelles de lecture avec la grille des Objectifs Développement Durable de l'ONU nous permet d'emblée de converser à l'international, partager une langue commune, relier des connaissances dispersées et réfléchir à leur mise en commun.

Le *Manifeste de Montpellier* se veut écologique et humaniste. C'est ce paradoxe qu'il s'agit de résoudre. Comment être aussi nombreux à habiter la planète et cesser de la maltraiter ? Le *Manifeste de Montpellier* est écologique parce qu'il appelle à repenser la ville à partir de son milieu naturel. Il incite à réapprendre de ce milieu, à ce que professionnels et décideurs le considèrent comme le point de départ de toute action d'aménagement. Le *Manifeste de Montpellier* est humaniste parce que l'Homme est l'élément central du projet.

Sorte de Constitution à l'échelle d'une municipalité, le *Manifeste de Montpellier* se veut être un acte fondateur qui affirme des valeurs et des principes. Il dit la ville où nous voulons, pouvons vivre malgré les bouleversements climatiques.

“  
Sorte de Constitution  
à l'échelle d'une  
municipalité, *Le Manifeste  
de Montpellier* se veut  
être un acte fondateur  
qui affirme des valeurs  
et des principes.”



**SG: Entendez-vous, écoutez-vous ce que disent les jeunes qui partout dans le monde exigent des gouvernants de les laisser espérer leur futur ?**

**PHILIPPE SAUREL**

Il est normal que les jeunes s'inquiètent de leur futur ; nous devons leur prêter attention et agir. Lorsque j'ai été élu maire de Montpellier, il y eut en 2014-2015, de très fortes inondations ; en 2018, en une journée et demi, la neige a atteint 30 cm dans les rues. Avec un thermomètre qui, en ce tout début d'été 2019, a grimpé jusqu'à 45° et peut-être demain, au-delà, ça y est, nous sommes dans le jamais-vu, jamais vécu. En plus de lutter contre le changement climatique, nous devons dès à présent nous y adapter. Ces phénomènes exacerbés exigent des plans de prévention. À la suite de ces aléas climatiques, nous avons riposté avec de nouveaux processus. Aménagement des cours d'eau, création de bassins de rétention, installation de capteurs pour surveiller les crues, respect de la transparence hydraulique. Depuis 2018, en partenariat avec l'État, les services des 31 communes de la métropole ont élaboré un plan d'actions déclenchable rapidement pour, par exemple, débayer les axes névralgiques du territoire sur lesquels sont situés les hôpitaux, les casernes de pompier, etc. Dans les écoles, les crèches, nous devons lancer un plan de rénovation pour disposer d'une pièce fraîche apte à recevoir les enfants en cas de canicule. Nous avons modifié et modifions encore nos comportements. Nous devons rester vigilant à la survenue d'épiphénomènes. Oui, la mobilisation de la jeunesse est salutaire.

**SG: Pensez-vous que les Montpellierains soient prêts à changer leur comportement et leur mode de vie ? Et vous-même ?**

**PHILIPPE SAUREL**

Alors personnellement, je trie. J'essaie de privilégier la marche à pied. J'évite le plastique et je prends le réflexe d'utiliser des ustensiles recyclables. Je m'adapte mais j'ai des progrès à faire. En tant que maire, j'ai révisé mes processus de réflexion. Lorsque je regarde le Lez, fleuve qui traverse la ville, je le perçois sous tous ses aspects. Cela n'était pas vrai avant. Ses débordements ont été une donnée d'aménagement urbain ; il alimente la ville en eau ; il est une réserve de biodiversité ; ses berges caractérisent, par de longues promenades et de manière agréable, une partie de la ville ; il est fragilisé et nous fragilise lorsqu'il est souillé... Tous, nous devons être attentif à sa bonne santé.

Le Montpellierain écoute ; il entend. D'autres pratiques s'installent. Le *Manifeste de Montpellier* s'adresse aux Montpellierains pour les aider à transcrire ces nouvelles réalités dans leurs pratiques du quotidien. À l'international, le *Manifeste de Montpellier* est un élément d'échange pour contribuer aux débats en cours sur la planète et localement, être en mesure d'apprendre de l'ailleurs.



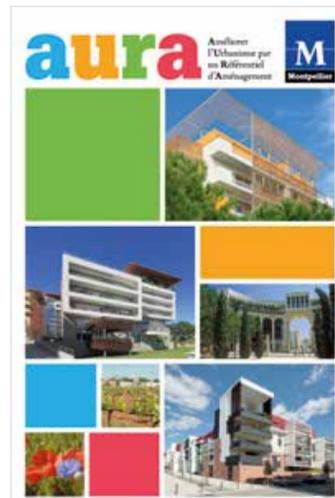
Le parc Georges Charpak, un îlot de fraîcheur créé pour répondre aux changements climatiques annoncés

## DU GUIDE AURA AU MANIFESTE DE MONTPELLIER

En 2011, la Ville de Montpellier publie le guide « AURA » (« Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement »). Issu d'une collaboration entre des acteurs et faiseurs de la ville, élus, services municipaux et praticiens de l'urbanisme à Montpellier, ce guide a été pensé pour améliorer la qualité environnementale et sociale des opérations de développement et de renouvellement urbain. Outil global et transversal, intégrant les différentes étapes de création ou de renouvellement d'un quartier (programmation, aménagement et construction), « AURA » décline un système de 30 indicateurs qui sont repris en partie dans une grille opérationnelle, pour une évaluation obligatoire des projets au dépôt du permis de construire.

Depuis 2011, le changement climatique, les épisodes extrêmes sont ressentis par tout à chacun. L'abstraction est devenue concrète. L'exigence des habitants s'entend de plus en plus fort à travers, entre autres, la mobilisation de la jeunesse mondiale. Comme eux, les élus ont eux aussi une meilleure conscience de l'urgence de s'adapter, changer les modes de faire. Si le Manifeste de Montpellier se situe dans le prolongement du guide « AURA », il revoit à la hausse les aspirations en adoptant comme base de réflexion les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) établis

par l'ONU. Les ambitions du Manifeste de Montpellier ont été réfléchies et fixées grâce à une collaboration étroite avec le cabinet Franck Boutté Consultants.



Le guide « AURA » publié en 2011

## UN MANIFESTE INSCRIT DANS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Si la transition écologique et climatique doit garantir le confort et amener la résilience de la ville à l'échelle locale, les objectifs, pour être atteints, doivent (re)situer le local dans le global. Ce qui se passe à Montpellier impacte son territoire proche, la région, le pays, le continent européen et ainsi de suite jusqu'à Brisbane ou Chengdu. Et réciproquement. Des décisions prises à Tanger, Rio de Janeiro, Saint-Petersbourg ou Tbilissi, ont des incidences sur la vie des Montpellierens. Si cette réalité n'est pas encore palpable comme le sont, pour de nombreuses populations sur tous les continents, la répétition de graves inondations, d'épisodes caniculaires, ce sont des alertes qui disent l'urgence d'apprendre à penser différemment. Montpellier fait partie d'un tout ; c'est sur ce tout qu'il faut agir à partir des singularités

locales. Les objectifs globaux planétaires énoncés par l'ONU (limiter le réchauffement climatique à +1.5°C à horizon 2100, éradiquer la pauvreté, combattre les inégalités, préserver la biodiversité...) constituent le cadre pour s'éduquer à d'autres formes de pensées et d'action. La trajectoire commune de ces objectifs s'adresse à tous les pays et nécessite la contribution de chacun des territoires... dont Montpellier. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies dont la France. Cet agenda se caractérise aussi par la reconnaissance des liens intrinsèques indispensables entre les différentes thématiques de développement durable et des nécessaires partenariats entre les acteurs (institutionnels et civils).



Cadre de référence, outil de sensibilisation et levier de collaboration, ces 17 ODD soulèvent des enjeux complémentaires et essentiels pour assurer le développement durable d'ici 2030 :

■ Assurer un état des lieux réaliste et rigoureux puis mettre en œuvre un suivi exigeant et précis des progrès réalisés,

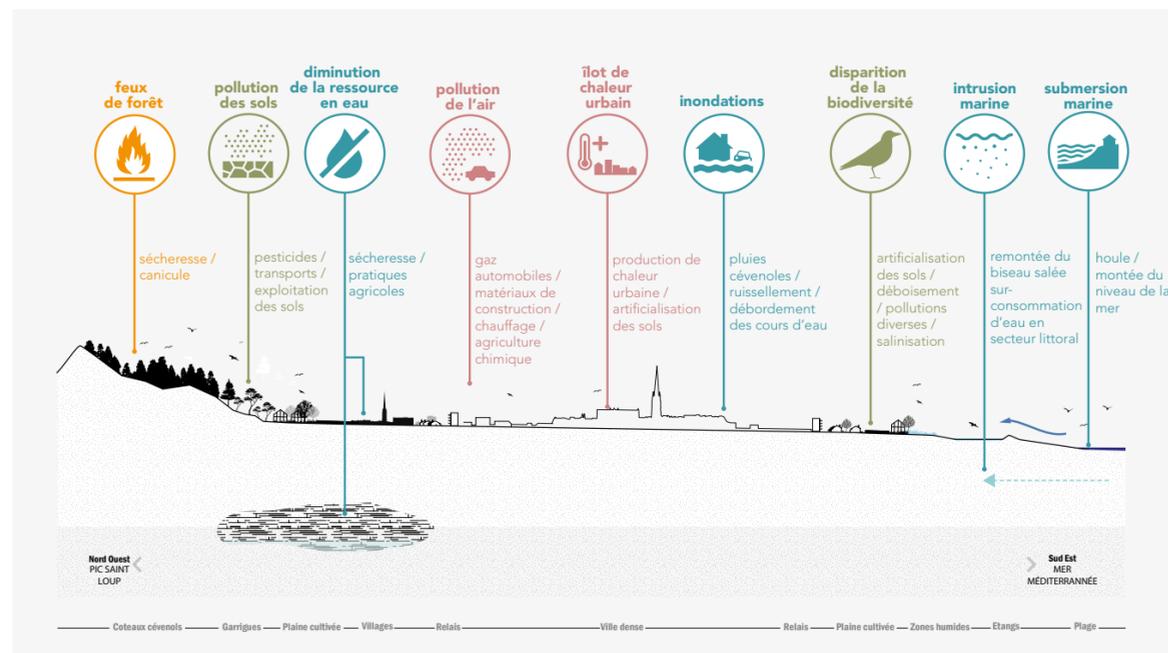
■ Identifier les domaines d'amélioration possible,

■ Créer une dynamique d'appropriation des Objectifs de Développement Durable par les territoires, le secteur privé et les citoyens,

■ Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de collaboration entre acteurs pour mener des actions fédératives.

## UN MANIFESTE INSCRIT DANS LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

La transition environnementale et climatique du territoire s'appuie sur le travail prospectif « Montpellier Territoires » ayant permis de révéler des orientations stratégiques. Celles-ci sont déclinées dans les documents de planification et de programmation à l'échelle de la métropole (établis ou en cours d'élaboration) : SCoT, PCAET, PLUi, PLH ou PDU/SDMA\*. L'ensemble de ces documents construit une vision, une manière de regarder l'existant pour inscrire le projet urbain de Montpellier dans son grand territoire.



Un territoire à risques : vers une vision stratégique de la résilience et de la durabilité du territoire métropolitain

« Montpellier Territoires » offre une vision prospective de l'avenir de la Métropole, au sein de laquelle la Ville de Montpellier s'insère\*\*. Elle intègre les principales problématiques du territoire pour les décennies à venir telles que l'écosystème environnemental partagé avec les territoires voisins, l'agroécologie, l'alimentation, l'acclimatation face aux risques naturels... pour orienter l'accueil des populations et des entreprises, les déplacements et guider la conception et la conduite des projets urbains sur le territoire métropolitain à toutes les échelles, du micro au macro.

Coteaux cévenols, garrigues, plaines cultivées, villages, villes moyennes, ville dense, zones humides, étangs et plage : chaque milieu du territoire contribue différemment à l'équilibre et au développement de l'écosystème montpelliérain, par des services rendus, à la fois écologiques et socio-économiques. Des services

écologiques sur le cycle de l'eau, la biodiversité et la régulation thermique et des services socio-économiques qui concernent notamment l'agriculture, l'énergie, la gestion des déchets, les mobilités durables, les loisirs et le tourisme autant de gisements des activités et des emplois de demain. Certains de ces écosystèmes sont potentiellement mis en péril par le changement climatique et la pression démographique (extension urbaine sur les zones agricoles et naturelles, pollution des étangs...). Les services écosystémiques de ce territoire doivent être révélés, activés, optimisés, dans un double objectif de réduction de l'impact environnemental du territoire et de création de valeur.

\*SDMA : Schéma directeur des mobilités actives, mobilités plurielles

\*\*Étude menée avec l'équipe de François Leclercq Associés, BASE, Une fabrique de la Ville, Franck Boutté Consultants, Katalyse, Roland Ribé et Associés, Ingerop et la Condition Urbaine.

Le projet « Montpellier Territoires » constitue le socle des démarches de planification et de programmation en cours ou à venir : révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024, du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de Montpellier Méditerranée Métropole arrêté le 19 juillet 2018, devrait être approuvé en 2019. Ce schéma prend en compte **les évolutions démographiques** attendues sur la métropole d'ici 2040 et les besoins qui en découlent en affirmant le maintien de 2/3 du territoire en espaces agro-naturels et en limitant les espaces urbains existants ou futurs sur le 1/3 restant. Son défi majeur est de gérer son attractivité tout en préservant son exceptionnelle biodiversité méditerranéenne. Les orientations du SCoT doivent permettre de s'adapter au changement climatique et contribuer à en atténuer les effets, en particulier au regard des risques naturels, notamment hydrauliques, prégnants sur le territoire.

**Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'inscrivent dans la continuité des ambitions du SCoT. Ils déclinent les orientations générales du territoire en précisant la prise en compte des thématiques (résilience environnementale et sobriété énergétique, préservation des ressources, mixité sociale et résidentielle...).

Après un premier Plan Climat élaboré dès 2014, le second **Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)** 2020-2025, en cours d'élaboration, prend en compte l'urgence climatique, anticipe et atténue les effets des évolutions prévisibles, accompagne le territoire

dans la transition énergétique, améliore la trajectoire énergie-climat et envisage le territoire à travers des stratégies post-carbone vertueuses.

La forte dynamique démographique sur le territoire montpelliérain se traduit par un taux de croissance qui devrait se tasser tout en restant élevé (1,34 % par an à l'horizon 2025), Montpellier étant l'une des villes les plus dynamiques en France depuis plus de 40 ans. En réponse à cette dynamique démographique, le nouveau **Programme Local de l'Habitat** 2019-2024 (PLH), approuvé en février 2019, organise un plan d'action qui permet à chacun de vivre dignement et d'avoir accès à un logement. Six grandes orientations stratégiques le composent : soutenir une production diversifiée de logements, développer le logement social et abordable, agir en faveur de l'équilibre territorial, optimiser l'utilisation de l'espace urbain existant, déployer et adapter l'offre de logement pour les publics spécifiques, faire vivre la politique de l'habitat.

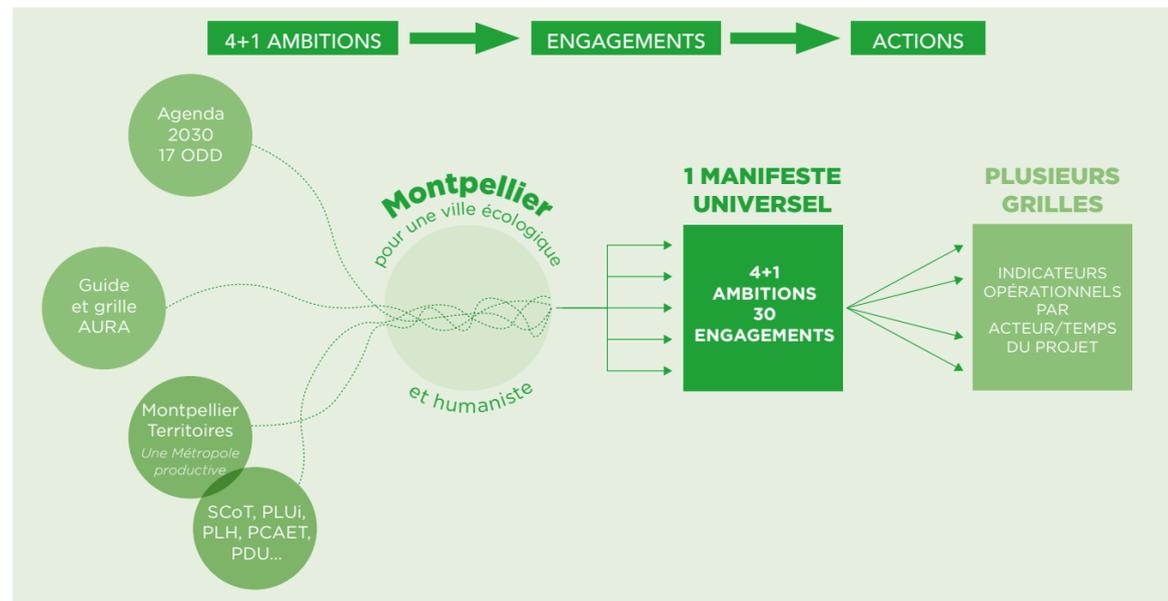
Enfin, sur le volet des mobilités, **le Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2020-2030**, poursuit la mise en place d'un système multimodal de déplacement, dont la gestion des flux pendulaires issus du grand périurbain, la promotion de la ville des courtes distances et le développement des modes décarbonés et actifs. **Le Schéma des mobilités actives (SDMA)** a été adopté en Conseil de Métropole en décembre 2018. Il fixe notamment une part modale vélo à atteindre d'au moins 10% dès la première phase de mise en œuvre du PDU. Pour atteindre cet objectif, un travail collectif est mené avec les associations d'usagers. Il vise à constituer un réseau continu, densément maillé et sécurisé qui favorise l'émergence de modes innovants (vélos et trottinettes électriques, roller...) ainsi que le partage équitable de l'espace public avec une plus grande considération des piétons.



Le SCoT va maintenir deux tiers du territoire en espaces agro-naturels

# UN MANIFESTE POUR AGIR MAINTENANT

La Ville de Montpellier, engagée dans la transition écologique et climatique, adopte comme base d'actions l'Agenda 2030. Ainsi, elle participe à atteindre les objectifs mondiaux de développement durable. Le Manifeste de Montpellier porte l'objectif de partager **une culture commune et des ambitions fortes pour la transition écologique et solidaire de Montpellier propre à son statut de ville méditerranéenne.**



Du guide « AURA » au Manifeste de Montpellier inscrit à la fois dans les Objectifs de Développement Durable internationaux et les singularités du territoire montpellierain

Fruit d'échanges nombreux entre la Ville, la Métropole, leur aménageur (le groupe SERM / SA3M), les architectes et urbanistes, les bailleurs, les promoteurs et autres opérateurs, les experts, le Manifeste de Montpellier se structure autour de « 4+1 Ambitions » partagées et garantes de la fabrique de la Ville résiliente et durable.

**AMBITION 1 - Ville de santé et de bien-être :**  
anticiper le confort urbain de demain

**AMBITION 2 - Ville solidaire et partagée :**  
ouvrir et mettre en relation

**AMBITION 3 - Ville décarbonnée et économe :**  
participer à une trajectoire neutre en carbone

**AMBITION 4 - Ville nature et acclimatée :**  
réconcilier la ville et la nature

À ces quatre Ambitions s'ajoute une valeur transversale essentielle à l'appropriation des projets urbains par les usagers : le citoyen au cœur du projet. Donner la priorité aux principes de confort et de maîtrise d'usage tout en soulignant la responsabilité collective de chacun, conduit à rendre le citoyen acteur du projet urbain. Une valeur à activer à chaque étape des projets, indépendamment des thématiques de développement durable mobilisées.

Ces Ambitions doivent être partagées, appropriées, réinventées, contextualisées et traduites en leviers de conception et de fabrication dans chaque projet.



Chacune en 6 Engagements pour Montpellier. À terme, le Manifeste se déclinera sous forme de grilles d'indicateurs, outil essentiel d'évaluation des projets futurs. Ce processus est destiné à la fois à garantir le respect des Objectifs de Développement Durable de l'ONU par tous les acteurs de la fabrique de la Ville, à modifier les processus en cours d'action et à générer des retours d'expérience afin d'en tirer les enseignements pour les projets urbains à venir.

# UN MANIFESTE POUR L'ACTION FAIRE LE PROJET AUTREMENT À PARTIR D'UNE MÉTHODE PARTAGÉE



L'appropriation du Lez par la ville à Port Marianne, un projet urbain qui a nécessité la synergie de nombreux acteurs

La réussite des projets dépend de la capacité de chacun des acteurs de la fabrique de la ville à adhérer et à s'approprier les Ambitions et Engagements du Manifeste de Montpellier et à les décliner en fonction du contexte.

La pertinence de cette conception intégrée se vérifie d'autant plus si elle est capable de **générer des externalités positives pour la ville et les usagers.** La ville ne peut se résumer à une addition de projets, son essence même convoque les synergies, les solidarités entre les espaces et les services. Ces aménités sont à révéler de la plus grande à la plus petite échelle, en recherchant les bénéfices et les dynamiques apportés à l'existant.

En s'implantant sur un site, tout projet doit composer avec l'existant et être responsable de l'impact que sa construction induit autour de lui, à l'échelle d'une rue ou d'un quartier. Élargir le regard et comprendre **comment le projet s'inscrit dans son écosystème territorial** est une étape indispensable.

**Une cohérence scalaire** dans lesquels l'emboîtement et la solidarité des différentes échelles du projet sont essentiels : des choix de programmation aux usages en

passant par le dessin des formes urbaines, des espaces publics, des interfaces bâties jusqu'à la conception et construction des bâtiments. Chaque projet doit être porteur de cette chaîne de responsabilité dont les acteurs sont aussi variés que les échelles d'intervention sont diversifiées :

- La Ville de Montpellier, appuyée par la Métropole, est particulièrement mobilisée en amont pour définir les grandes orientations, favoriser et initier des innovations, tout au long de la mise en œuvre. Elle est notamment garante des cohérences tant en phase de conception de la ville que de ses évolutions et de sa gestion ;

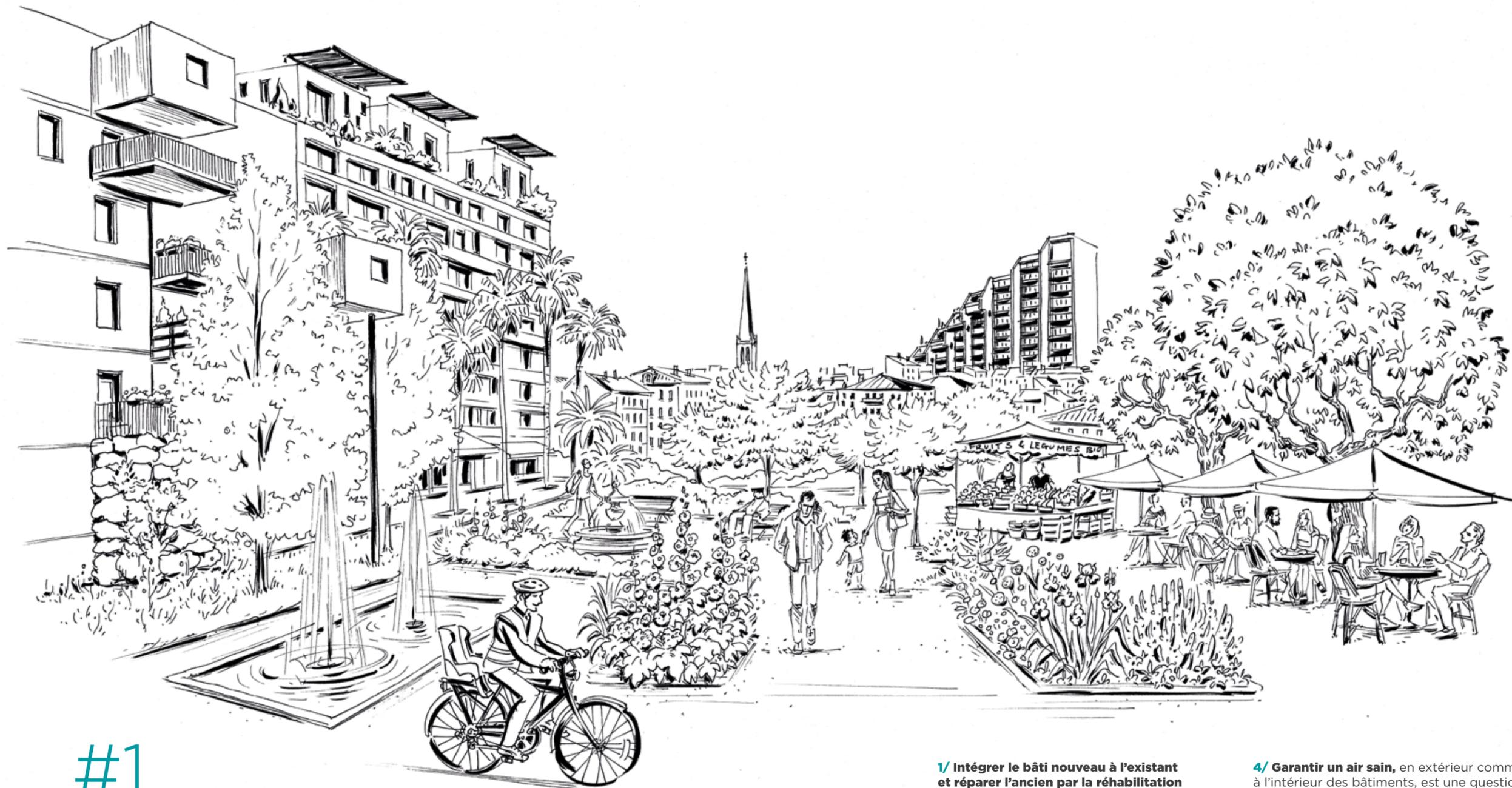
- Les aménageurs sont des acteurs prépondérants tout au long du processus aux côtés de leurs maîtrises d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- Les promoteurs, maîtres d'ouvrage assument les risques financiers des opérations et leurs équipes de maîtrise d'œuvre (architectes) se saisissent principalement des actions à l'échelle des interfaces bâties et des bâtiments ;

- Les usagers sont à associer tout au long du processus de conception pour jouer le rôle le plus marquant, celui de la maîtrise d'usage à travers l'ambition de mettre « le citoyen au cœur du projet ».

L'implication de cette chaîne d'acteurs aux rôles, temporalités et échelles variés, nécessite le partage d'ambitions et de méthodologies communes. **C'est tout l'enjeu de ce Manifeste.**





# #1 UNE VILLE DE SANTÉ & DE BIEN-ÊTRE

À Montpellier, assurer la santé, le confort et le bien-être des habitants constitue un engagement majeur de la collectivité, avec des enjeux propres au climat méditerranéen. Au cœur de la transition écologique, ces enjeux sont appréhendés sous des angles différents mais complémentaires.

**1/ Intégrer le bâti nouveau à l'existant et réparer l'ancien par la réhabilitation de bâtiments.** Cela implique de respecter le *déjà-là* et les singularités de la ville en tirant profit du contexte bioclimatique et de l'environnement (accès au ciel, ouverture aux vents, habitabilité, densité aimable, espaces verts...).

**2/ La recherche de bonnes conditions de confort** (surtout en été) est aujourd'hui un exercice indispensable. Lors d'épisodes de forte chaleur, l'enjeu est que les espaces publics et les bâtiments restent agréables à vivre et préservent la santé des habitants, objectif audacieux au vu des hausses de températures et des vagues de chaleur annoncées par le changement climatique.

**3/ La qualité d'usages des constructions** (logements comme bureaux), leur évolutivité et/ou leur réversibilité, voire leur capacité à anticiper les évolutions d'usages, sont des données d'entrée essentielles pour favoriser le bien-être des occupants.

**4/ Garantir un air sain**, en extérieur comme à l'intérieur des bâtiments, est une question de santé publique grâce notamment à la réduction à la source des émissions de polluants et des allergisants, leur dispersion ou leur captation.

**5/ La réduction des nuisances sonores**, sources d'inconfort mais aussi de désordres sur la santé, par des mesures à la source ou grâce à des équipements permettant d'atténuer les effets du bruit, garantit un environnement apaisé.

**6/ En signant le Pacte de Milan dès 2015**, la collectivité s'engage à développer une alimentation saine et locale, notamment dans les cantines, produite en ville comme sur la périphérie agricole du territoire en y remobilisant les propriétés en friche.



La place Salengro libérée des voitures

### Pour aller plus loin, Montpellier s'engage à :

■ **penser les opérations pour que chacune s'élabore à partir de son environnement** et qu'elle puisse rétroagir avec lui de façon positive.

■ **promouvoir la densité** tout en permettant aux habitants d'accéder aux ressources environnementales (ensoleillement, ciel, végétation...) et maîtriser les impacts sur les habitations existantes (conservation des vues, limitation des vis-à-vis...) pour une « intensité urbaine » acceptable.

■ **porter une attention particulière aux relations du bâti avec l'espace public** (rez-de-chaussée, frontage, mise à distance, végétalisation, ouvertures...). Chaque projet doit apporter une plus-value à son environnement.

■ **concevoir des espaces publics mettant l'utilisateur, piétons, cyclistes et autres utilisateurs des modes actifs et alternatifs au cœur de leur transformation**, de façon simple et fonctionnelle.

■ **végétaliser la ville**, valoriser le patrimoine arboré via diverses opérations de plantations (1000 arbres plantés chaque automne et printemps, permis de végétaliser, un parc pour chaque nouveau quartier...), végétaliser au service du confort (ralentissement des vents, ombrage...) et désimperméabiliser les sols artificialisés.



## UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET SÛR

Montpellier, ville méditerranéenne, offre tous les ingrédients d'un cadre de vie agréable; elle est régulièrement retenue dans le palmarès des villes où il fait bon vivre.

Néanmoins, la ville subit, en raison de son attractivité, une pression foncière importante qui menace potentiellement la qualité de son cadre de vie.

Comment préserver ce capital, rester une ville accueillante et s'adapter au changement climatique ? En coopération avec la Métropole, la Ville participe au respect des objectifs du SCoT en préservant les deux tiers du territoire métropolitain en espaces agricoles et naturels. La municipalité limite l'artificialisation des sols, recherche la compacité dans les projets d'aménagement et prend en compte l'existant.



Le quartier des Grisettes au crépuscule



## LE CONFORT D'ÉTÉ DES BÂTIMENTS

Le changement climatique va accroître l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. L'exceptionnel risquant de devenir habituel. En milieu méditerranéen, la surchauffe des lieux de vie provoquée par des épisodes caniculaires est source d'inconfort et de mal-être. C'est aussi un véritable danger sur la santé des nourrissons, jeunes enfants et les seniors.



Le végétal, les protections solaires et la caractéristique des volumes bâtis sont des facteurs de rafraîchissement importants

L'Objectif de Développement Durable de l'ONU portant sur la santé préconise de lutter contre les inégalités face aux risques pour la santé. Ceci ne peut évidemment pas s'imaginer par l'utilisation de systèmes de refroidissement. Outre leurs importantes consommations d'énergie en refroidissant

l'intérieur, ils rejettent de la chaleur en extérieur et ils participent au réchauffement de la planète ! L'adaptation des constructions au changement climatique, la recherche du confort d'été, sous-entend une conception intégrée des bâtiments et de bonnes pratiques des usagers.

### Pour veiller au confort d'été des logements, il est nécessaire de s'engager à :

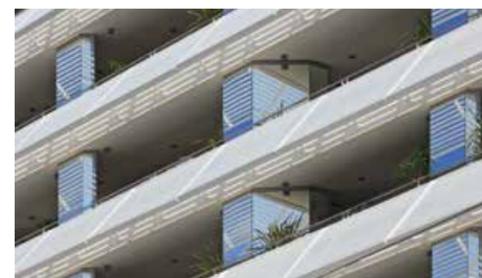
■ **privilégier une conception bioclimatique** des formes urbaines et des projets architecturaux, en intégrant aux choix d'implantation, d'orientation et de morphologie, les enjeux de relation au soleil d'été, aux vents... pour produire un environnement propice à un rafraîchissement passif (tirer parti du bénéfice des simulations thermo-dynamiques).

■ **favoriser la ventilation naturelle**, avec une orientation nord/sud pour éviter le soleil chaud et rasant de début et fin de journée en été. La ventilation des bâtiments doit être naturelle, en capacité de décharger durant la nuit la chaleur accumulée pendant la journée. Cela passe par des typologies traversantes ou, à défaut, multi-orientées.

■ **protéger du rayonnement les façades** par des protections extérieures sur les vitrages exposés, des

albédos élevés des revêtements, des protections au rayonnement solaire direct par des jeux de volume, des avancées, des auvents, des casquettes, loggias et autres espaces tampons qui empêchent le transfert de chaleur à l'intérieur des bâtiments.

■ **choisir des matériaux qui améliorent les performances thermiques**, en complément du travail à effectuer sur les formes urbaines et bâties. Le choix du traitement de chaque paroi, les modes constructifs et les matériaux développés constituent le maillon indispensable à la garantie du confort d'été.



Brise-soleils et profondes loggias



## LA QUALITÉ D'USAGE DES CONSTRUCTIONS

Si un espace public accueillant favorise le bien-être des habitants, la qualité intérieure des logements et des lieux de travail en est le complément indispensable. Une surface et un espace suffisants, adaptables à des situations nouvelles, doivent être recherchés dans le neuf comme dans la rénovation de l'ancien. Or, la tendance actuelle est à la diminution de ces surfaces au risque de ne plus pouvoir répondre aux parcours résidentiels des ménages.



Quartier Euréka : parties communes de bureaux éclairées naturellement

### Dans ce cadre, quels engagements pour garantir la qualité des lieux de vie ou de travail ?

■ **favoriser un espace disponible suffisant**, essentiel à la qualité d'habitabilité et indispensable à l'équilibre des occupants. La pièce commune (cuisine, salon) est le lieu où nous vivons, échangeons et partageons le plus. Assurer un minimum de surface en fonction de la taille du logement favorise une vie apaisée et évite les conflits d'usage.

■ **privilégier l'éclairage naturel**, dans les bureaux et logements, donner l'accès au ciel, aux vues et à la lumière naturelle est déterminant pour le confort des habitants et leur garantit une intimité et des vis-à-vis limités. Les logements traversants ou bi-orientés sont aussi à privilégier, ainsi que des garde-corps limitant les transparences.

■ **considérer les espaces communs comme essentiels**, car le confort commence dès les parties communes. Influencer sur leur conception répond au mieux aux besoins et usages des occupants (locaux vélos

accessibles en rez-de-chaussée, pièces communes, espaces extérieurs partagés, douches dans les bâtiments tertiaires...).

■ **concevoir les espaces du logement et ses équipements** en respectant des principes incontournables dans la conception pour les adapter à tous (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...) grâce à des lieux, des bâtiments et des environnements utilisables par le plus grand nombre sans coût supplémentaire.

■ **mettre l'évolutivité au cœur de la conception** pour répondre aux multiples façons d'habiter et de travailler dans un même espace. Le logement ou l'espace de travail doivent être évolutifs et modulables afin de s'adapter à des besoins et usages différents, lorsqu'une famille s'agrandit, que l'effectif d'une entreprise augmente ou lorsque les modes de vie et de travail évoluent.



## LA QUALITÉ DE L'AIR

La pollution atmosphérique est responsable annuellement de 48 000 décès prématurés et représente la troisième cause de mortalité en France. La qualité de l'air est au cœur des enjeux de l'Objectif de Développement Durable « santé » de l'ONU aussi bien que de celui relatif à la réduction de l'impact négatif des villes. Défi transversal, l'air ne peut être préservé sans une réflexion large portant sur les infrastructures, en particulier de transports, ou sur les produits utilisés à l'intérieur des logements.

Malgré une tendance à l'amélioration générale de la qualité de l'air, les valeurs ont régulièrement dépassé les seuils réglementaires au cours des vingt dernières années. Sur le territoire de la Métropole, 80% des émissions de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et 50% des émissions de particules proviennent du trafic routier, majoritairement des autoroutes. Le report des camions de marchandises vers le train est ainsi une priorité. La collectivité soutient la réalisation du tronçon manquant qui permettrait de relier la France à l'Espagne par une ligne à grande vitesse mixte fret et voyageur.

### Dans ce contexte, il est plus qu'urgent d'agir pour améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur en s'engageant à :

- **réduire la pollution atmosphérique liée à la circulation routière** en mettant en œuvre une Zone à Faibles Émissions (ZFE) afin de limiter l'accès au réseau routier, sur des plages horaires déterminées pour certaines catégories de véhicules polluants. En parallèle, la Ville mène une transition profonde en termes de transports et de mobilité (partage de la voirie, pratique du vélo, transformation du réseau bus...).

- **renforcer la pertinence des actions par l'élaboration d'une cartographie fine de la qualité de l'air** extérieur grâce à la collecte en temps réel de données précises à partir de capteurs déjà déployés sur tout le territoire, infrastructures publiques, arrêts de bus et tramways...

- **améliorer la qualité de l'air intérieur** des logements et bureaux souvent plus mauvaise que celle d'un espace ouvert. Cette pollution s'explique par les matériaux de construction, les produits d'entretien, les cosmétiques... et en général par les objets de notre quotidien contenant notamment du plastique ou des colles. Les espaces clos et mal ventilés sont des pièges qui amplifient ces phénomènes de pollution.

- **inciter à l'utilisation de matériaux de construction non polluants et aux bons gestes**, afin de réguler l'humidité et surtout de renouveler l'air (au minimum dix minutes par jour) dans les logements ou les bureaux où les possibilités de ventiler sont parfois réduites. Pour réduire cette pollution, un lavage vapeur, actuellement expérimenté, pourrait être généralisé à l'ensemble des bâtiments publics.



Les mobilités propres avenue Raymond Dugrand



Le parking Saint-Roch atténue les nuisances sonores des trains



## LE CONFORT SONORE

Il est reconnu aujourd'hui que le bruit a un impact important sur la santé des habitants. Maintenir un volume sonore limité et agréable requiert un travail de précision sur le long terme tant à l'échelle de l'espace public (agencement des bâtiments, revêtement des sols et présence d'espaces de nature), qu'à l'échelle du logement et de son isolation sonore.

De nombreux facteurs sont sources de nuisances sonores qui demandent une réflexion transversale constamment réactualisée en fonction de l'évolution du contexte (circulation routière, travaux, activités nocturnes...).

à prohiber. Une judicieuse répartition des usages dans l'espace public éloignera les sources de nuisances des espaces de détente et de repos.

- **porter une attention toute particulière aux techniques d'isolation des bâtiments** exposés au bruit et à l'habitabilité des rez-de-chaussée, plus sensibles aux nuisances acoustiques car en lien direct avec l'espace public.

- **rappeler que la distribution même des pièces des logements est importante** pour protéger en priorité les pièces calmes des nuisances extérieures et ne pas créer de nuisances à l'intérieur d'un même logement ou entre logements.

- **réduire les vitesses**, inciter à la marche et/ou au vélo, étendre la piétonisation et les réseaux de transports publics et optimiser la distribution des marchandises en ville.

- **sensibiliser le public aux incivilités** et à l'impact que peuvent avoir les nuisances sonores sur la santé.

### Face à ce constat, comment contrôler et atténuer plus concrètement le bruit en ville ? En s'engageant à :

- **jouer sur l'implantation des bâtiments** les uns par rapport aux autres pour créer des écrans bâtis le long des axes générateurs de nuisances sonores (axe routier, faisceau ferré...) ou en ayant recours à d'autres types d'écran à situer au plus près de la source de nuisance : talus plantés, écrans physiques anti-bruit...

- **aménager l'espace public**, en veillant au choix du revêtement de sol afin d'absorber les ondes acoustiques et de ne pas accentuer les nuisances sonores déjà présentes. Ainsi, les revêtements de trottoirs en relief qui accentuent les bruits liés au passage de roues, de valises, de poussettes ou de trottinettes sont



Acteurs du projet BoCal



## UNE ALIMENTATION SAINE, DE QUALITÉ, RESPONSABLE ET DURABLE

Dès 2015, Montpellier a signé le Pacte de Milan qui engage les villes à développer des systèmes alimentaires durables. De 45 villes à l'origine, plus de 200 villes et capitales du monde sont désormais signataires.

En signant ce pacte, Montpellier pose les bases d'une politique agroécologique et alimentaire sur le long terme et apporte des actions concrètes pour réaliser l'Objectif de Développement Durable de l'ONU promouvant une agriculture durable. La collectivité rend accessible une alimentation saine, de qualité issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement tout en favorisant l'économie locale.

Le Pacte de Politique Alimentaire de Milan est un texte fort qui ambitionne d'aller vers des systèmes alimentaires territoriaux durables et apporte des solutions concrètes pour y parvenir à travers 37 recommandations relatives à la gouvernance, la mise en place des systèmes alimentaires, d'approvisionnement, au lien rural-urbain et à la réduction du gaspillage alimentaire.

### Avec ce Pacte, Montpellier a scellé ses engagements pour :

- mener une politique alimentaire en lien étroit avec les communes et l'économie du secteur, en réservant une part de foncier public aux activités agroécologiques. Pivot de cette démarche, le Marché d'Intérêt National (MIN) Mercadis, joue un rôle majeur dans l'approvisionnement, la production et la distribution de produits alimentaires locaux à travers des logiques de développement durable et d'économie circulaire (circuit-court, tri sélectif de déchets,

réduction du gaspillage alimentaire) en particulier avec le 1<sup>er</sup> « Carreau Bio et Local » de France et le 1<sup>er</sup> pôle régional de transformation labellisé bio et local.

- promouvoir les démarches exemplaires comme le projet BoCal, contraction de « Bon et Local », qui met en lumière les acteurs du territoire qui participent aux mêmes objectifs, notamment les commerçants œuvrant pour une agriculture biologique, responsable, locale et en vrac.

- développer les filières locales, en leur offrant des débouchés, comme dans les écoles et crèches. À cet effet, la Ville de Montpellier a modifié les appels d'offre d'approvisionnement des cantines scolaires pour permettre aux petits producteurs locaux d'y répondre (riz 100% Camargue, pommes héraultaises, tomates, salades, melons, pastèques, viandes issues des productions régionales - volaille, viande rouge : Salers, Aubrac). D'ici 2020, 50% des produits dans les cantines seront issus d'une production bio, locale et durable.

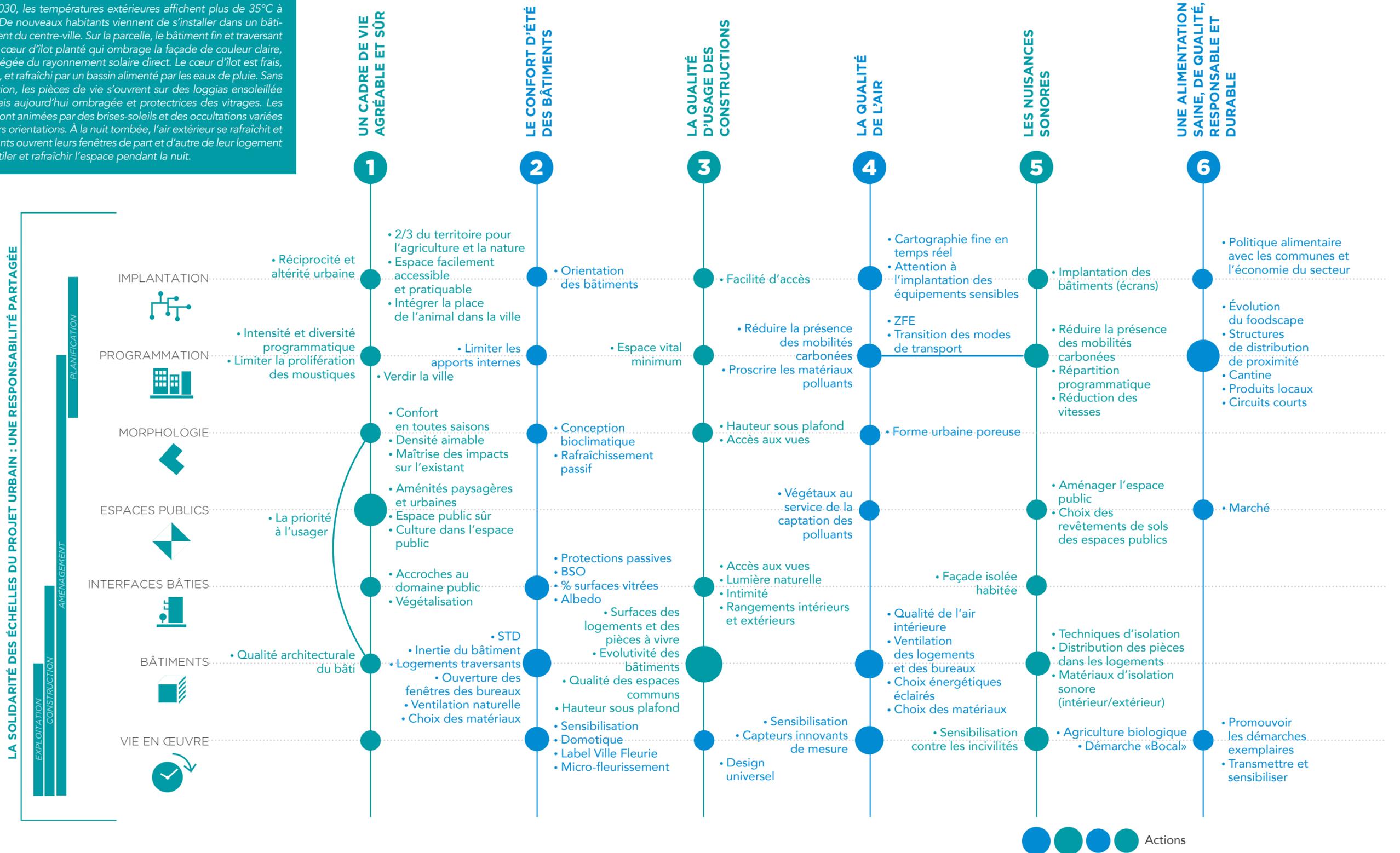
- transmettre et sensibiliser les enfants à d'autres modes de consommation et au goût avec le projet « Ma Cantine Autrement » (plus de bio, un repas éco-citoyen sans protéine animale, ateliers, spectacles, self-service...).

L'atteinte des engagements pris par la Ville de Montpellier pour garantir une ville de santé et de bien-être requiert la mobilisation de tous les acteurs du projet urbain - de la planification, de l'aménagement, de la construction et de l'exploitation. Une mobilisation indispensable pour assurer la cohérence entre les échelles d'intervention (formes urbaines, espaces publics, bâtiments, usages...) et permettre la réussite de la transition environnementale et climatique de Montpellier.

Montpellier s'engage notamment à garantir le confort d'été des bâtiments. Un engagement mobilisant toute une série d'actions pour offrir aux habitants un cadre de vie confortable :

À l'été 2030, les températures extérieures affichent plus de 35°C à l'ombre. De nouveaux habitants viennent de s'installer dans un bâtiment récent du centre-ville. Sur la parcelle, le bâtiment fin et traversant libère un cœur d'îlot planté qui ombrage la façade de couleur claire, ainsi protégée du rayonnement solaire direct. Le cœur d'îlot est frais, ombragé, et rafraîchi par un bassin alimenté par les eaux de pluie. Sans climatisation, les pièces de vie s'ouvrent sur des loggias ensoleillées l'hiver mais aujourd'hui ombragées et protectrices des vitrages. Les façades sont animées par des brises-soleils et des occultations variées selon leurs orientations. À la nuit tombée, l'air extérieur se rafraîchit et les habitants ouvrent leurs fenêtres de part et d'autre de leur logement pour ventiler et rafraîchir l'espace pendant la nuit.

# ENGAGEMENTS DE MONTPELLIER POUR UNE VILLE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE





## #2 UNE VILLE DÉCARBONÉE & ÉCONOME

« Hot spot » du changement climatique, le territoire méditerranéen voit les températures augmenter plus vite qu'ailleurs et connaît des risques accrus, comme la canicule, la sécheresse, les tempêtes ou les inondations. Il est urgent d'accélérer les politiques de lutte contre le changement climatique en cours, en réduisant notamment nos émissions de gaz à effet de serre.

**1/ Comme d'autres villes du bassin méditerranéen,** le soleil est une alternative pertinente aux énergies fossiles. L'implantation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les toitures et façades des bâtiments tertiaires, d'activités et logements, sur les ombrières coiffant des zones de stationnement, sera systématisée.

**2/ Dans un contexte d'augmentation des gaz à effet de serre et d'urgence sanitaire,** la part belle doit être faite aux mobilités décarbonées. Les espaces publics et les locaux communs des bâtiments doivent être le support d'expérimentations en matière de mobilités partagées ou alternatives et favoriser les modes actifs.

**3/ La sobriété énergétique du territoire devient l'une des finalités de tout projet,** réhabilitation de l'habitat ancien compris. Les matériaux biosourcés, les énergies renouvelables locales, les réseaux de chaleur, sont garants de notre autonomie énergétique tout comme la maîtrise des usages, sachant que le plus grand gisement d'économie d'énergie est dans celle qui n'est pas consommée.

**4/ La réhabilitation de l'habitat ancien** participe grandement au gain de sobriété et d'efficacité énergétique du territoire et permet de lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles.

**5/ Les déchets,** qu'ils soient issus de démolition, de travaux de terrassements ou de la consommation des ménages, constituent de véritables ressources. Leur recyclage et leur réemploi dépendent en premier lieu de l'amélioration du tri, à l'échelle du logement et/ou de l'immeuble mais aussi au sein même des chantiers de construction, toujours dans l'objectif de tendre progressivement vers le « zéro déchets ».

**6/ La réduction de la circulation** des véhicules en ville, notamment de livraison, passe par la mise en œuvre d'un schéma directeur de logistique urbaine durable basée notamment sur le transport décarbonné des marchandises.



Panneaux photovoltaïques sur les nouvelles halles Laissac



## UNE VILLE SOLAIRE ET SOBRE EN ÉNERGIE

Le soleil représente 80% du potentiel d'énergie renouvelable du territoire. D'une couverture métropolitaine en énergie renouvelable à 2% en 2010, le chiffre a été multiplié par huit et atteint aujourd'hui 16%. La Ville, en coopération avec la Métropole, s'engage ainsi dans le cadre du projet Montpellier Métropole Solaire et investit fortement dans le photovoltaïque en généralisant l'implantation des installations. Véritable vivier d'emplois locaux, le projet rejoint la démarche Industries Positives et participe à atteindre l'Objectif de Développement Durable de l'ONU visant à développer les énergies propres à un coût abordable tout en renforçant l'économie locale.

Reconnue nationalement à de nombreuses reprises pour ses actions en faveur du développement durable (Label Écocité Ville de Demain, Label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, lauréate du 2<sup>e</sup> Prix Academy of urbanism en 2016, lauréate de « Ville Respirable » en 2015, Territoire Démonstrateur de la Ville durable en 2017), Montpellier et sa Métropole proposent conjointement une politique énergétique ambitieuse.

### Une politique ambitieuse à poursuivre en s'engageant à :

■ **systématiser la production photovoltaïque et solaire thermique** sur les bâtiments publics, privés, anciens et neufs, de logements ou tertiaires, ainsi que sur les parkings de grande surface, en adaptant les règles d'urbanisme y compris dans le centre ancien et les bâtiments patrimoniaux.

■ **mobiliser les énergies créatives en innovant** pour devenir un territoire d'expérimentation et d'appropriation du solaire en lien avec les startups locales (espaces publics solaires, recharges véhicules électriques, autoconsommation...) œuvrant au développement des énergies renouvelables.

■ **mobiliser les « faiseurs de la ville »** (promoteurs, architectes, propriétaires) pour les inciter à la production photovoltaïque sur leurs bâtiments, en cohérence avec les conditions d'exposition et les besoins énergétiques. Pour modifier les pratiques de conception, la production locale d'énergies renouvelables et la valorisation des énergies de récupération dans les bâtiments sont à intégrer dès à présent dans les projets.

■ **renforcer la politique énergétique du territoire** en développant d'autres sources d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique (récupération de chaleur sur les eaux grises, les systèmes de rafraîchissement du tertiaire, la géothermie, le bois énergie, le biogaz...). Le réseau de chaleur de

la Métropole, dont la gestion est confiée à la SERM, est alimenté à plus de 60% par des énergies renouvelables avec, en premier lieu, le bois énergie grâce au partenariat avec la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

■ **aller plus loin dans l'expérimentation de la géothermie** qui utilise l'énergie gratuite du sous-sol, pour chauffer et rafraîchir. Plusieurs projets ont récemment été mis en service sur les quartiers Cambacères en géothermie sur nappe ou Ode à la Mer en géothermie sèche. Mais aussi dans la production de biogaz issu de la dégradation des déchets organiques valorisée en chaleur et en électricité ou la récupération de la chaleur fatale (issue de data Center, d'eaux usées, ou de la production de rafraîchissement pour le tertiaire...).

■ **sensibiliser les usagers, car la source d'économie la plus importante réside dans l'énergie non consommée.** La réduction des besoins doit être recherchée d'abord par la conception bioclimatique et architecturale des bâtiments adaptée au climat méditerranéen et par la performance des équipements d'éclairage, de ventilation, de chauffage, d'équipements électriques installés et aussi par la sensibilisation des populations dans leurs usages. La sobriété des espaces publics doit également être travaillée pour réduire les consommations énergétiques liées aux réseaux, dont l'éclairage public.



Ombrières photovoltaïques de l'hôtel de ville



## LES MOBILITÉS BAS CARBONE

Le premier secteur d'émission de gaz à effet de serre en France étant celui des transports, la transition écologique nécessite une transformation profonde des façons de se déplacer en ville. L'éducation et la pédagogie peuvent encourager les changements d'usage, mais seulement si en parallèle la Ville offre aux habitants et professionnels les conditions qui leur permettent de laisser la voiture au profit du vélo, de la marche ou des triporteurs électriques. Cela implique une métamorphose de la ville, en étendant la zone piétonne, en multipliant l'offre de service de transport en commun, en réaménageant les rues.



Tramways sur la place de la Comédie

L'extension de la zone piétonne, le plan vélo, la réalisation de la ligne 5 de tramway, l'extension de la ligne 1, le renforcement de l'offre de transports en commun et la mise en place d'une Zone à Faible Émission (ZFE) sont autant de jalons nécessaires pour développer une vraie alternative à la voiture. Mais l'aménagement des espaces publics demande la prise en compte des usages pour éviter les conflits et accompagner les habitants. Pour être pertinents, ces choix doivent se faire en concertation avec les associations et les usagers, à la croisée de l'Objectif de Développement Durable de l'ONU portant sur la participation citoyenne et celui promouvant des villes dotées de réseaux de transport durable.



### Cette politique ambitieuse est à poursuivre en s'engageant à :

- **étendre** davantage l'**aire piétonne**, qui représente aujourd'hui 105 hectares, autour du centre historique et vers les faubourgs.
- **mettre en cohérence les itinéraires** piétons et vélos en supprimant les discontinuités ; amener à une plus grande lisibilité de l'espace, une meilleure mise en relation des quartiers. L'objectif est de garantir sécurité et fluidité de déplacement ; un rabattement aisé piéton/vélo vers les stations de bus et de tram offrant ainsi des trajets plus directs et plus rapides. La porosité des espaces publics est l'une des clefs de la ville des courtes distances, celle des modes actifs.
- **lutter contre l'autosolisme et promouvoir les mobilités bas carbone** et partagées pour répondre à l'urgence sanitaire et climatique.



Le service VéloMagg' à Villeneuve-lès-Maguelone

- **favoriser les mobilités « propres »**, avec notamment la mise en œuvre d'une Zone à Faible Émission (ZFE).
- **poursuivre le développement d'un réseau de transports en commun attractif et compétitif** ; en complément des quatre lignes de tramway et de la cinquième ligne en 2025, fruit d'un riche processus de concertation avec les habitants, la priorité est désormais de construire un réseau bus rapide et confortable, articulé autour de plusieurs lignes de Métronome ou Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) partiellement en site propre. La qualité de service devrait approcher celle du réseau tramway (fréquences, amplitude horaire, vitesse commerciale).
- **aménager en dehors des grands axes de circulation, un partage de la voirie** avec les piétons, vélos, par la multiplication de zones apaisées (zones 30 ou zones de rencontre).
- **planifier le développement de la pratique du vélo** par la mise en place d'un « Plan vélo » exigeant, pensé en collaboration avec les associations d'usagers. Moderniser et étendre le service de partage de vélos en libre-service au-delà du périmètre de la ville.

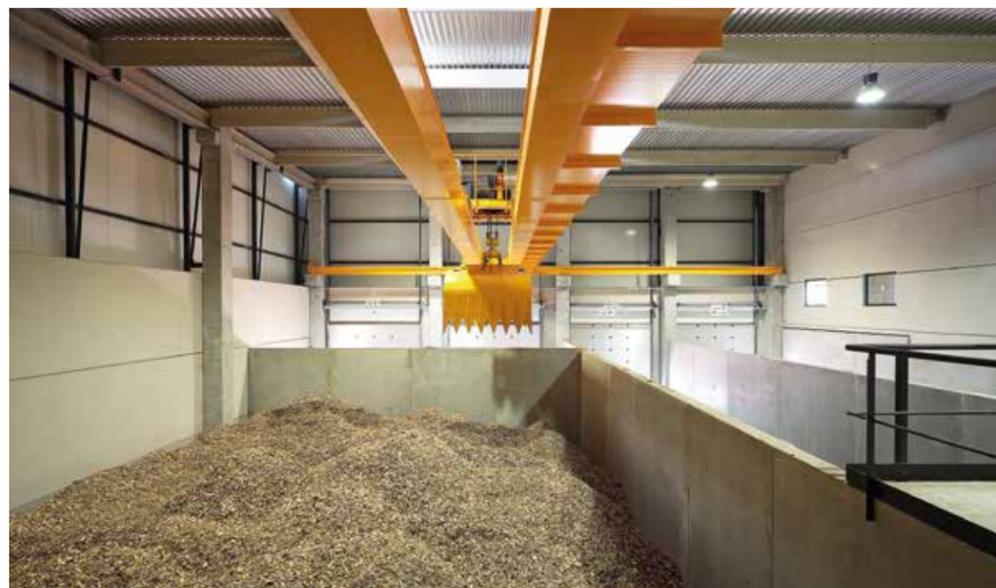
■ **concevoir des bâtiments intégrant et facilitant les mobilités actives et partagées** : écran d'information des horaires des transports en commun dans les halls, locaux vélos et poussettes ergonomiques et facilement accessibles, possibilité de ranger son vélo dans son logement, moyens de transport partagés dans les copropriétés...

■ **favoriser une gestion « foisonnée » du stationnement dans les parkings** publics et/ou privés, qui permet d'offrir une réponse mutualisée aux besoins de stationnement dans une optique de report modal vers les modes de transport alternatifs.



## LES FILIÈRES DE MATÉRIAUX DURABLES ET LOCALES

Le secteur résidentiel et tertiaire concourt à un cinquième des émissions de gaz à effet de serre en raison des matériaux utilisés pour la construction et des consommations énergétiques. Comme préconisé par l'un des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, mener le secteur du bâtiment à adopter des pratiques durables implique d'allier innovation, utilisation rationnelle des ressources, sobriété en énergie et neutralité carbone. La Ville de Montpellier ne peut y parvenir seule, c'est pourquoi la coopération entre territoires voisins est essentielle, en particulier pour développer des filières de matériaux durables en circuit court.



La centrale tri-génération au bois issu de filière locale à Port Marianne

Après l'optimisation des quantités de matériaux utilisés, les opportunités de recours aux matériaux décarbonés sont multiples et s'accroissent parallèlement à la prise de conscience de cet enjeu pour le BTP. Aux côtés des objectifs de performance énergétique apparaissent des niveaux de performance carbone, des taux de matériaux biosourcés à respecter, des labels à atteindre (BBCA, Biosourcé, E+C-...). Des objectifs de plus en plus clairs et nombreux qui nécessitent la structuration et l'émergence de filières appropriées pour faire face aux demandes croissantes du secteur.

### Le Manifeste s'empare de cet enjeu et s'engage à :

■ **augmenter le taux de matériaux biosourcés, bas carbone, facilement recyclables dans les projets** de construction et d'aménagement des espaces publics, les opérations neuves et de rénovation. Un taux minimum à atteindre pourra notamment être intégré dans les cahiers des charges pour inciter les concepteurs à prendre en compte cet enjeu. Les projets exemplaires dans l'intégration de matériaux bas carbone et produits localement seront mis en lumière par Montpellier pour mettre en avant les bonnes pratiques et participer à leur généralisation sur le territoire.

■ **structurer des filières de productions de matériaux bas carbone sur le territoire montpelliérain** et nouer des partenariats avec les acteurs existants pour réduire les distances parcourues par les matériaux utilisés dans les projets. Parmi elles, on peut citer notamment le bois, ressource renouvelable, puits de carbone et au réemploi et recyclage aisés, pouvant être utilisé en structure, isolant ou revêtement. Si la ressource en bois est abondante dans les territoires voisins de Montpellier, la filière bois-construction demande à être structurée, en partenariat avec les collectivités, les entreprises et les acteurs de la fabrique de la ville. Fait peu connu, l'Occitanie est la deuxième région forestière de France avec 36% de couvert forestier.

de Camargue... sont autant de possibles pour concevoir et bâtir des projets sobres, légers et modulaires, évolutifs et recyclables, soucieux de leur impact sur l'environnement local aussi bien que global.

En janvier 2018, Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ainsi que l'Association des Communes Forestières d'Occitanie ont signé un Contrat de réciprocité axé sur le développement des filières locales « bois énergie », « bois-construction », « mobiliers urbain bois » et « aménagements intérieurs et meubles bois ».

■ **élargir le panel des matériaux décarbonés** à développer sur le territoire de Montpellier. Terre crue, chanvre, liège, paille, roseaux et paille de riz

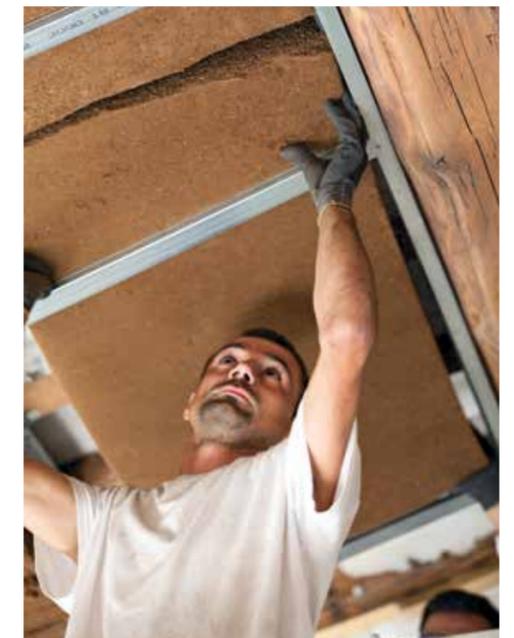


## VERS LA RÉNOVATION DURABLE

Limitant son étalement, la ville se (re)construit sur elle-même par la rénovation du bâti ancien. Diverses initiatives ciblent en particulier la précarité énergétique. À la croisée de l'Objectif de Développement Durable visant à réduire la pauvreté sous toutes les formes et de celui portant sur la réduction des inégalités, la rénovation des bâtiments montpelliérains permet d'améliorer la vie des occupants tout en préservant le climat par la baisse des consommations énergétiques.

Le taux de bâtiments résidentiels montpelliérains construits avant la première réglementation thermique de 1975 est estimé à 35%. Leurs déperditions énergétiques sont considérables. De même, un grand nombre d'immeubles de bureaux ou de commerce ont des performances thermiques très faibles, voire quasi nulles.

La lutte contre la précarité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergies ainsi que l'amélioration du confort thermique (hiver comme été), passent par la rénovation de ces bâtiments. La rénovation énergétique est essentielle pour réduire les consommations énergétiques et être en conformité avec les objectifs de neutralité carbone nationaux à horizon 2050.





Pose d'isolants en façade à la Mosson

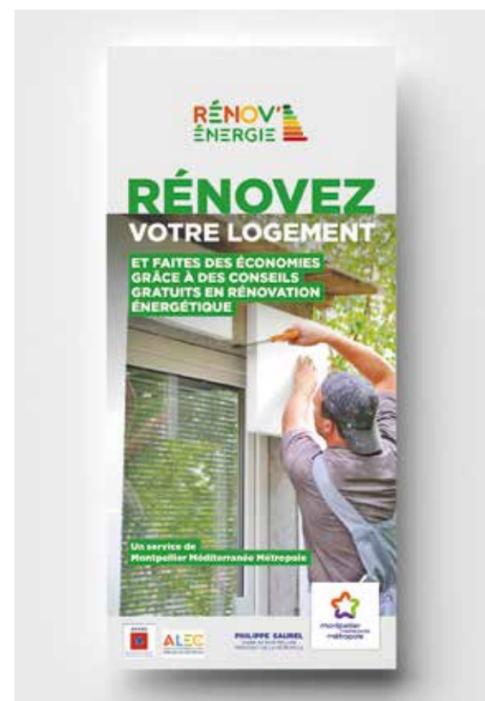
■ **favoriser la baisse des charges d'énergie payées par les occupants** en engageant des travaux de rénovation thermique sur les systèmes de chauffage et de climatisation ou l'enveloppe du bâtiment, et permettre également de revaloriser son bien, en cas de déménagement, dans un contexte où l'étiquette énergétique devient un critère de revente prépondérant.

■ **mobiliser pour engager une rénovation thermique.** Tout projet de travaux sur un bâtiment (extension, réhabilitation, réagencement, ravalement, réfection de toiture...) doit être l'occasion de questionner la meilleure manière d'intégrer performance énergétique et respect des modes de vie locaux.

■ **inciter à la rénovation thermique de l'habitat privé.** Pour cela, avec le soutien de l'ADEME et la participation de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), la Métropole a lancé une plateforme de services d'accompagnement appelée « Rénov'énergie », qui s'adresse aussi bien aux logements individuels qu'aux copropriétés et facilite les démarches des particuliers en apportant conseils techniques et informations sur les aides financières. Atteindre un gain énergétique supérieur, optimiser ses coûts de travaux, gagner en confort et donner accès aux aides financières sont les objectifs prioritaires de Rénov'énergie.

■ **lutter contre la précarité énergétique** en ciblant les types d'habitat et les copropriétés les plus sensibles socialement.

■ **créer des emplois dans les secteurs du BTP** et l'artisanat en aidant à la structuration des filières professionnelles concernées.



## RÉEMPLOI ET LOGIQUES CIRCULAIRES

De par la constance de sa croissance démographique, le territoire de Montpellier est soumis à une forte pression immobilière qu'il convient d'encadrer en limitant l'étalement urbain mais aussi en promouvant des opérations respectueuses de l'environnement. La gestion et le traitement des déchets résultant de ces constructions comptent autant que l'appréhension des déchets du quotidien.

À travers cet enjeu, le Manifeste de Montpellier s'attache à réaliser l'Objectif de Développement Durable de l'ONU qui promeut une utilisation rationnelle des ressources naturelles et la réduction de la production de déchets, y compris par le recyclage.



Exemple de tri de déchets de chantier à Clapiers

### Ainsi, Montpellier s'engage à :

■ **porter une attention toute particulière sur le déjà-là**, pour que le patrimoine végétal et/ou bâti, soit support des compositions urbaines. Plusieurs priorités apparaissent : l'intégration et la rénovation des bâtiments au caractère patrimonial avéré ainsi que la préservation des végétaux ayant un fort impact sur le paysage de la ville.

■ **réemployer le maximum de matériaux quand la destruction est inévitable**, en anticipant la mise en place d'un dispositif de traitement et l'identification des exutoires bien avant le démarrage du chantier à travers un diagnostic approfondi permettant d'identifier et de quantifier les gisements.

■ **veiller à un meilleur équilibre entre les déblais/remblais** à l'échelle d'un chantier ou de plusieurs opérations sur un même secteur de ville.

■ **mettre en place des plateformes d'identification des déchets de chantier**, à l'échelle de la ville, en partenariats entre plusieurs opérations.

■ **prévoir le recyclage en fin de vie et l'éco-conception** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre devient un élément du projet d'architecture. Les choix des matériaux comme les modes constructifs doivent se faire à partir de leurs faibles capacités d'émission.

■ **accompagner les promoteurs dans la mise en place d'équipements au service de la réduction des déchets**, en les conseillant sur l'insertion dans les programmes de dispositifs de compostage partagé permettant aux habitants de valoriser leurs biodéchets ou les déchets issus de l'entretien des espaces verts, de lieux de réemploi en organisant le pré-stockage des encombrants dont une partie peut trouver une seconde vie...



Bacs à compost installés par la collectivité à la résidence universitaire Vert Bois

D'ici 2020, 100% du plastique pourra être recyclé à Montpellier grâce à la modernisation de la centrale de tri DEMETER. Film plastique fin, barquettes sales, bouteilles, cartons et métaux pourront être mis dans la même poubelle pour un geste de tri simple et efficace.



## UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

Comme le promeut l'Objectif de Développement Durable portant sur une croissance équitable et partagée, encourager l'économie locale et le dynamisme des entreprises créatrices d'emplois n'est compatible avec la préservation du climat qu'à condition de respecter des principes écologiques. Déployer une logistique urbaine décarbonée, encourage l'innovation et la modernisation des infrastructures et des réseaux et assure leur durabilité.

La densification de la ville, la vitalité économique et le développement du e-commerce poussent à optimiser la circulation et la livraison des marchandises sur le territoire.

### Pour faire face à cet enjeu et répondre ainsi à l'urgence sanitaire et environnementale, les engagements sont importants :

■ **mettre en place un schéma directeur de la logistique urbaine et du transport de marchandises en ville** pour disposer d'équipements logistiques répartis de manière cohérente et optimisée sur le territoire métropolitain. Ce schéma repose notamment sur l'implantation de plusieurs zones logistiques urbaines, véritables portes d'entrée des marchandises sur le territoire qui doivent profiter du réseau ferré existant (tram-fret), ou tirer parti de la proximité du port de Sète et de sa connexion au réseau ferroviaire et fluvial (canal du Rhône à Sète).

■ **compléter le dispositif avec des espaces logistiques urbains (ELU)** dans le dernier segment de la chaîne de distribution appelé le « dernier kilomètre » où la circulation des marchandises est la plus complexe. Il faut réussir à organiser et mutualiser les flux à destination de la ville-centre. Certains existent déjà (parking Europa à Antigone, la Poste Rondelet, avenue du Pont Juvénal) ; une dizaine sont en projet.

■ **mobiliser du foncier en milieu urbain dense pour la logistique** dans les opérations d'aménagement ou, à petite échelle, dans les opérations immobilières et prendre en compte les contraintes associées à l'accueil des véhicules de livraison, le dimensionnement des aires sur l'espace public/privé, la gestion des marchandises livrées (stockage, points relais, consignes...), l'énergie nécessaire pour les véhicules (bornes de recharge) ou encourager les conciergeries dans les programmes tertiaires et résidentiels.

■ **impliquer les acteurs du secteur du BTP qui génère des flux importants** et de natures différentes (matériel, matériau, engin, personnel...). L'objectif est de mobiliser les acteurs publics et privés de la filière pour co-construire des solutions visant à mutualiser les flux générés par les chantiers, réduire le nombre de véhicules sur le réseau routier pour minimiser les impacts associés (congestion, pollution de l'air, nuisances sonores...) et mettre en avant les gains potentiels (optimisation des coûts et des conditions de production, valorisation des matériaux...).



Le Marché d'Intérêt National (MIN) est le hub alimentaire du territoire et permet de mutualiser les flux logistiques



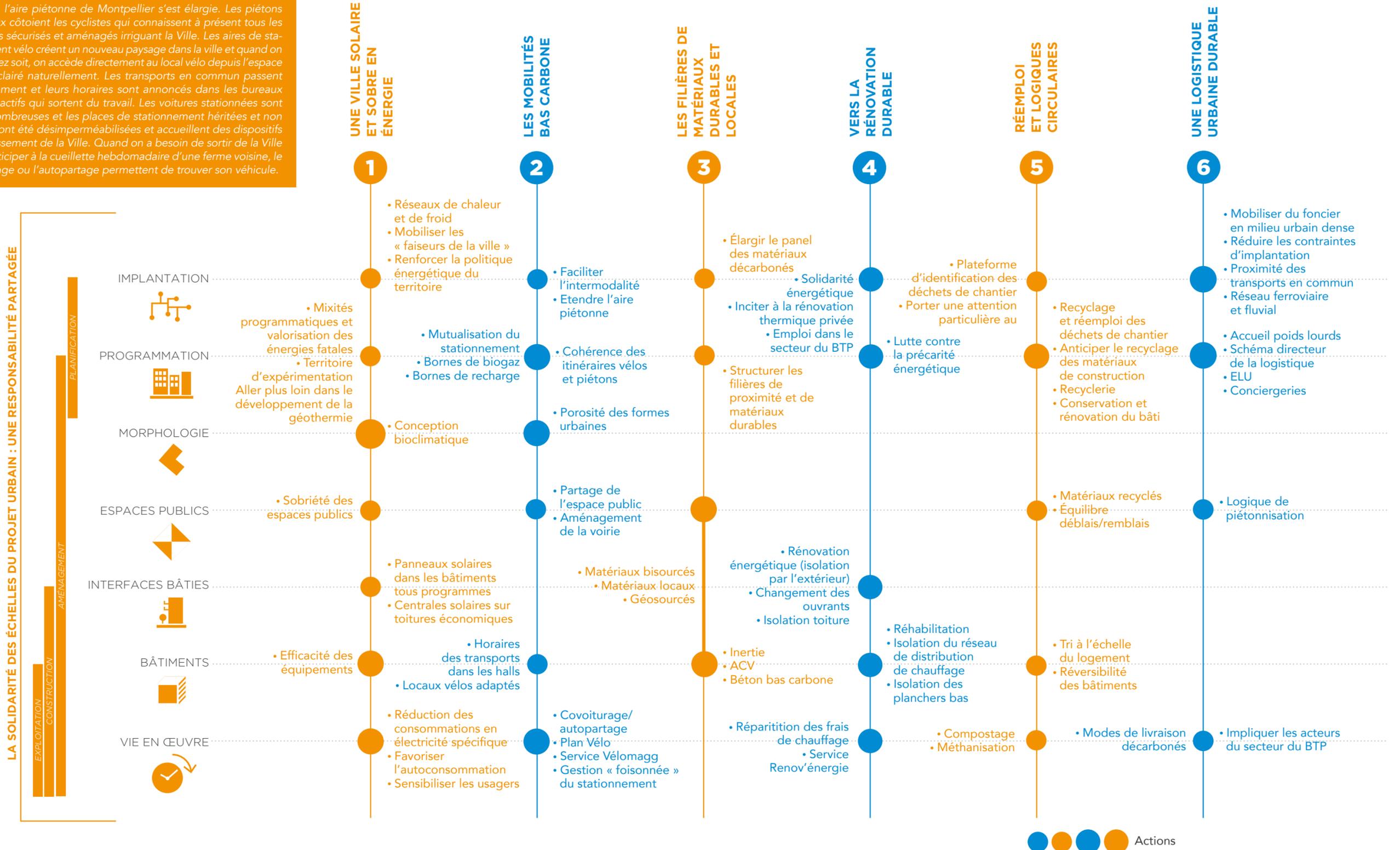
Triporteur pour la livraison des achats effectués en ligne chez des commerçants

L'atteinte des engagements pris par la Ville de Montpellier pour garantir une ville décarbonée et économe, requiert la mobilisation de tous les acteurs du projet urbain – de la planification, de l'aménagement, de la construction et de l'exploitation. Une mobilisation indispensable pour assurer la cohérence entre les échelles d'intervention (formes urbaines, espaces publics, bâtiments, usages...) et permettre la réussite de la transition environnementale et climatique de Montpellier.

Montpellier s'engage notamment à favoriser les mobilités bas carbone. Un engagement mobilisant toute une série d'actions pour offrir aux habitants un cadre de vie sain et apaisé :

En 2030, l'aire piétonne de Montpellier s'est élargie. Les piétons nombreux côtoient les cyclistes qui connaissent à présent tous les itinéraires sécurisés et aménagés irriguant la Ville. Les aires de stationnement vélo créent un nouveau paysage dans la ville et quand on rentre chez soit, on accède directement au local vélo depuis l'espace public éclairé naturellement. Les transports en commun passent régulièrement et leurs horaires sont annoncés dans les bureaux pour les actifs qui sortent du travail. Les voitures stationnées sont moins nombreuses et les places de stationnement héritées et non utilisées ont été désimperméabilisées et accueillent des dispositifs de fleurissement de la Ville. Quand on a besoin de sortir de la Ville pour participer à la cueillette hebdomadaire d'une ferme voisine, le covoiturage ou l'autopartage permettent de trouver son véhicule.

# ENGAGEMENTS DE MONTPELLIER POUR UNE VILLE DÉCARBONÉE ET ÉCONOME





# #3 UNE VILLE SOLIDAIRE & PARTAGÉE

La ville de Montpellier est un territoire d'accueil, de diversité et de mixité urbaine et sociale qui constitue l'une de ses plus grandes richesses et fait de la solidarité l'une de ses principales valeurs. Le Manifeste de Montpellier est irrigué par ce bouillonnement social, culturel et urbain.

**1/ Le Programme Local de l'Habitat 2019/2024** fixe des objectifs ambitieux de production de logements sociaux et abordables ainsi que des structures d'accueil pour les personnes les plus fragiles qui permettront à Montpellier de continuer à faire de la fraternité une réalité sur son territoire.

**2/ Offrir à tous des équipements culturels, sportifs, éducatifs** de proximité, est une source d'égalité de traitement des habitants dans tous les quartiers, pour garantir le bien-être et le développement de chaque individu.

**3/ Intervenir ponctuellement dans le centre ancien** amène non seulement des éléments de confort (sièges, bancs, végétal, aires de jeux, fontaines...) mais engage aussi sa transformation. De même, les réhabilitations de logements préservent l'attractivité du centre, diversifient l'offre et les modes de vie et constituent un facteur d'égalité de traitement des Montpelliérains.

**4/ Les habitants des quartiers** dits prioritaires ont droit à un cadre de vie agréable, une économie active, des moyens de transports efficaces et économes, une image valorisante.

**5/ Les usages collaboratifs et les lieux de vie partagés** répondent à une demande croissante. Il en résulte une meilleure sociabilité, un sentiment d'appartenance au collectif qui est bénéfique pour la ville et sa population.

**6/ Le maintien et le développement** d'activités économiques génératrices d'emploi dans les différents secteurs de la ville est un facteur important de mixité et d'égalité des chances.



## LA MIXITÉ SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis plusieurs décennies, la Ville de Montpellier mène une politique de production de logements locatifs sociaux et abordables, répartis dans tous les quartiers. Le taux de logement locatif social n'a cessé de croître pour atteindre en 2018, plus de 24% des résidences principales. Cette action est indispensable dans un contexte de taux de pauvreté et de chômage élevés et d'évolution démographique soutenue (+1,75% de croissance annuelle sur les 5 dernières années et 6 400 personnes par an supplémentaires prévues jusqu'à 2024).

Malgré un volume de production exceptionnel comparativement aux autres métropoles, le parc de logements sociaux et abordables de Montpellier connaît toujours une forte pression et le volume de demandeurs ne cesse de croître d'année en année.

En complément des actions menées pour développer l'emploi local, permettre à tous de pouvoir accéder à un logement répond aux Objectifs de Développement Durable défendant l'équité et la réduction des inégalités comme de la pauvreté. **Dans ce contexte, comment accroître l'offre en logements pour tous afin de conserver un territoire socialement équilibré ?**

### En s'engageant, notamment avec le nouveau Programme Local de l'Habitat (2019-2024) à :

- **amplifier l'effort en matière de production de logements locatifs sociaux**, à destination des familles, jeunes travailleurs, étudiants et seniors. Le nouveau Programme Local de l'Habitat fixe un objectif de production de logement locatif social à hauteur de 36% des logements produits, un objectif qui ne pourra être atteint qu'avec la participation active des faiseurs de la ville.

- **répondre aux besoins en logements des ménages aux revenus intermédiaires** pour qui les prix d'achat sont trop élevés. Le nouveau Programme Local de l'Habitat fixe un objectif de production de 17% de logements en accession abordable à la propriété.

- **diversifier l'occupation sociale des logements au sein des différents quartiers** et des groupes d'immeubles notamment dans les 12 quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville. Pour ce faire, il sera notamment nécessaire de produire de nouveaux logements locatifs sociaux adaptés aux faibles revenus des ménages afin d'assurer le relogement des résidents concernés par le nouveau programme de rénovation urbaine.

- **mettre en œuvre le Plan Logement d'Abord** en direction des publics les plus en difficulté. Ce programme propose un renversement de logique dans l'accès au logement, notamment pour les personnes sans abri, en permettant l'accès à un logement comme préalable à toute démarche pour garantir des conditions de vie décentes facilitant une insertion sociale durable.

- **proposer des réponses innovantes face aux besoins émergents** pour accompagner l'évolution des modes de vies dans la diversité des parcours résidentiels : colocations, inter-générationnalité, habitat participatif, espaces mutualisés...



Musicothérapie en EHPAD



Nouvelle construction sociale au Petit Bard



Cours de cuisine en Maison pour tous



## UNE VILLE DES PROXIMITÉS

Au croisement des Objectifs de Développement Durable de l'ONU promouvant l'éducation, l'égalité, l'inclusion et un développement économique partagé, la municipalité œuvre au côté des acteurs associatifs et privés pour faire de Montpellier une ville des proximités. La rue est un espace public ouvert et un lieu de rencontre. À Montpellier, Ville pilote de la Police de Sécurité du Quotidien, les agents de police nationaux et municipaux travaillent au plus proche des habitants pour assurer la sécurité dans tous les quartiers. Les rues doivent être accessibles à tous, sûres et irriguer un réseau d'équipements publics de quartier (Maisons pour tous, médiathèques, piscines, gymnases).

Au-delà, Montpellier a développé des **équipements structurants** de très haut niveau qui dynamisent les pratiques culturelles, sportives, de loisir, aussi bien que l'économie, le tourisme, la formation... (piscine olympique, Palais des Congrès, Médiathèque centrale, Agora de la danse).

**Les manifestations de retentissement international** (Montpellier Danse, le festival Radio France, festival du film Méditerranéen « CinéMed »), de grands équipements culturels comme le Corum, l'Opéra Comédie, le Zénith mais aussi le Musée Fabre et le centre d'art Montpellier Contemporain

Mo.Co, distinguent Montpellier par une **vie culturelle riche et variée, à la portée de tous**. Le réseau des médiathèques, La Panacée, Le Carré Sainte-Anne, le Pavillon Populaire, les Zones Artistiques Temporaires (ZAT), le Festival des Sports Extrêmes « FISE », l'art de rue... sont autant de manifestations dont l'accès est gratuit. Il en est de même des **manifestations et équipements sportifs qui portent Montpellier au sommet du podium pour le sport féminin de haut niveau en France et à la seconde place après Paris pour le sport masculin de haut niveau**.

**Ces événements et ces équipements à fort rayonnement tirent vers le haut la vie associative et les pôles d'activités sportifs, culturels ou de loisirs. À ce titre, les engagements sont pluriels :**

■ **conforter les lieux de vie du quotidien au sein de chaque quartier** grâce aux Maisons pour tous et à d'autres équipements de proximité culturels ou sportifs (médiathèques, piscines, gymnases...) qui accompagnent la croissance démographique et génèrent de nouvelles centralités à l'échelle des quartiers. La qualité des espaces publics créés ou rénovés autour d'eux joue aussi un rôle essentiel dans l'implantation de services et commerces de proximité qui participent, à leur tour, à l'animation de ces centralités du quotidien.

■ **rendre les équipements accessibles à tous**, aux associations, aux étudiants et aux seniors, à des tarifs préférentiels ou même gratuitement, apportant ainsi une réponse sociale et solidaire favorisant l'inclusion.

■ **permettre un brassage social et intergénérationnel** grâce à des lieux de vie, de sociabilité et de rencontres dans tous les quartiers garantissant aussi l'égalité femme-homme, notamment dans la pratique des sports en plein air pour tous (running, danse, skate-park...).

■ **favoriser la ville des courtes distances** qui évite aux habitants des déplacements contraints émetteurs de gaz à effet de serre mettant en valeur les modes actifs (marche à pied, vélos, trottinettes...).

■ **mettre la nature à la portée de tous**, parcs aménagés, espaces verts, espaces naturels ou friches. Ces espaces de nature jouent souvent de multiples fonctions : conçus comme des zones de rétention des eaux pluviales lors de précipitations abondantes et violentes, ils constituent aussi des lieux de détente et de loisirs en plein air. Ils sont aussi de précieux supports de biodiversité et de captation carbone, car largement plantés.



Piscine olympique d'Antigone



## VILLE ANCIENNE ET MODES DE VIE CONTEMPORAINS



Quand le contemporain dialogue avec l'ancien

Le rachat, par l'intervention publique, d'immeubles et d'appartements en mauvais état a, au-delà des travaux de ravalement ou de mises aux normes, enclenché la production de logements (notamment sociaux) de plus grande surface, redonnant du sens à la notion de « l'habiter ».

**Maintenir l'attractivité de l'immobilier ancien et une cohabitation harmonieuse entre activités commerciales et habitat représentent un défi. Pour Montpellier, l'engagement est de :**

■ **faire cohabiter habitat et activité** à travers des actions conjointes de rénovation et de mise en valeur du patrimoine architectural et d'aménagement sur l'espace public.

■ **renforcer le tissu commercial** en menant notamment une politique d'acquisition de locaux commerciaux pour que l'activité corresponde aux objectifs attendus. Il s'agit d'inscrire le développement éco-

nomique du centre-ville élargi (centre historique et faubourgs) dans une armature commerciale globale à l'échelle métropolitaine, en connectant les polarités commerciales (existantes et à venir) et en recherchant leur complémentarité.

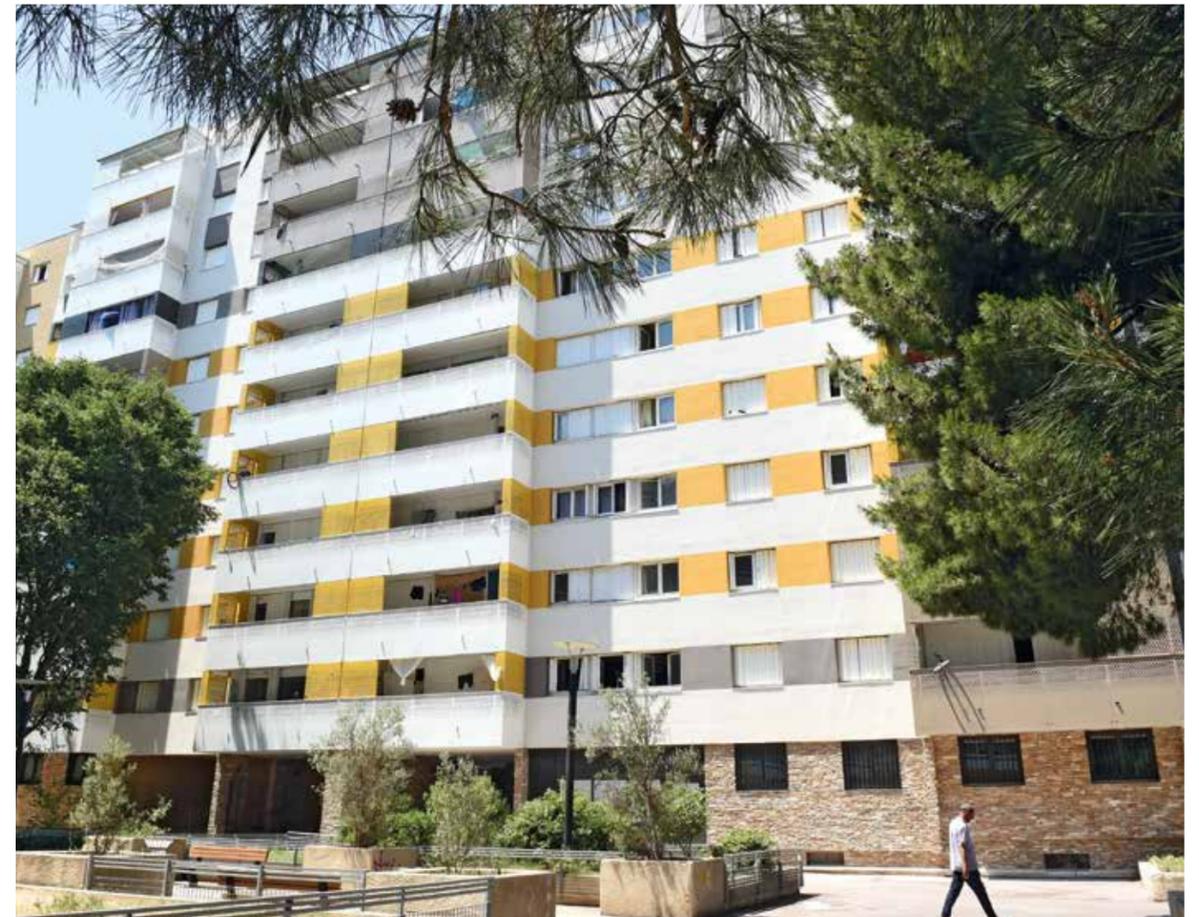
Depuis 2003, avec la création de Montpellier Grand Cœur, l'attractivité du quartier centre est une évidence. Couvrant 700 hectares, son périmètre a positionné le centre historique et ses faubourgs comme l'hypercentre métropolitain ; Montpellier Grand Cœur participe ainsi pleinement à l'Objectif de Développement Durable de l'ONU sur la durabilité des villes, invitant à préserver et rendre accessible à tous leur patrimoine.

■ **favoriser les déambulations commerciales dans l'aire piétonne** grâce à des environnements confortables, attractifs et favorisant la vie de quartier (bancs, plantations, arceaux vélos...).

■ **irriguer le centre par le tramway et prioriser les usages** pour métamorphoser certains lieux comme par exemple les nouvelles halles Laissac, leurs abords végétalisés, dévolus aux piétons mais aussi le Mo.Co-Hôtel des collections et son parc ouvert au public.

■ **être attentif aux nouvelles pratiques urbaines des espaces publics** en engageant une réflexion pour (ré)interroger leur vocation, leur usage, leur fonctionnement et leur gestion plus particulièrement sur les espaces publics de l'hypercentre (place de la Comédie, Esplanade et Triangle) et confirmer leur statut dans la structure urbaine métropolitaine.

■ **doter le centre-ville d'une dimension contemporaine à l'ère de la Cité intelligente**, des nouveaux modes vie de consommation et de déplacement, tout en favorisant son attractivité, en mettant les Montpel- liérains au cœur des projets et des services urbains.



276 logements sociaux de la résidence Lo Cap Dou Mail réhabilités quartier Mosson



## UNE DYNAMIQUE URBAINE DANS TOUS LES QUARTIERS

À Montpellier, douze quartiers, parce qu'ils concentrent des dysfonctionnements sociaux, urbains et économiques, entrent dans le cadre des aides de la politique de la ville (QPV). Deux d'entre eux - quartier Mosson et quartier Cévennes - ont été retenus par l'ANRU pour intégrer le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

**L'un des axes de ces programmes met l'accent sur la participation citoyenne. Les opérations de rénovation urbaine des quartiers prioritaires entrent en résonance avec de nombreux Objectifs de Développement Durable de l'ONU, traitant de la réduction des inégalités et de la pauvreté, à l'accès de tous à des logements agréables à vivre.**

Ces programmes sont à considérer sur le long terme. S'ils comprennent des interventions thématiques sur le résidentiel, l'économie, l'urbanisme et sur l'éducation, les résultats s'estiment sur la globalité des actions. **Le secteur bénéficie-t-il d'une meilleure attractivité ?** La question de l'éducation restant fondamentale en cohérence avec l'Objectif de Développement Durable de l'ONU la promouvant à toutes les étapes de la vie.

## À Montpellier, l'engagement est pris de mettre en œuvre un projet ambitieux, à horizon 2030 en :

■ **en créant une Maison du projet** pour que les citoyens participent à la rénovation de leur quartier afin et que la participation citoyenne soit aussi LE cœur du projet,

■ **créant une Cité éducative labellisée** pour accompagner les parcours depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, en transformant les écoles en pôles éducatifs.

■ **favorisant les mouvements dans le parc social** pour diversifier l'offre de logements à travers un programme ambitieux de démolition/reconstruction ou de réhabilitation.

■ **ouvrant** le quartier et l'espace public par la création de six cours paysagers, lieux de vie en lien avec le grand paysage, la ville et les communes environnantes.

■ **activant** l'économie et l'offre de loisirs autour de polarités économiques, commerciales, culturelles et sportives appuyées sur le potentiel des équipements existants et la création de nouvelles structures (Centre des Affaires de Quartier, cité artisanale, centre commercial au sud, reconversion du stade de la Mosson, réhabilitations des équipements sportifs...).



Démolition de résidences vétustes

■ **améliorant** la qualité de vie des habitants, en contaminant le cœur du quartier par la nature et le paysage, en facilitant les modes doux et en requalifiant le patrimoine bâti social et privé.

■ **connectant** le quartier à la ville, en complétant le réseau des mobilités, en regroupant les services administratifs et sociaux, en inscrivant le quartier dans une dynamique d'innovation.

## Comment permettre le développement de ces nouveaux usages collaboratifs et solidaires qui augmentent la durabilité de l'éco-système urbain ? En s'engageant à :

■ **fournir au sein des laboratoires urbains que sont les opérations d'aménagement les possibilités d'expérimenter le développement de ces nouveaux usages par la création de tiers-lieux** qui caractérisent une tendance de fond : le besoin de partage et de convivialité. Sur le site de l'ancienne École d'Application de l'Infanterie (EAI), la Halle Tropisme, installée à l'hiver 2018, allie création et réflexion. Elle établit le lien entre artistes, entrepreneurs, penseurs, individus issus des Industries Culturelles et Créatives (ICC) et permet à chaque résident de travailler, entreprendre et vivre dans un lieu connecté, mutualisé, créatif. Des espaces de bureaux dédiés et privatifs, en open-space, des salles de réunion, de conférence et de co-working s'ouvrent ainsi à un large public.

■ **promouvoir l'innovation en matière de programmation d'équipements publics mixtes** permettant le réemploi de lieux existants : en octobre 2018, le Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale, développé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) était inauguré dans une ancienne crèche municipale, dans le quartier des Arceaux. Espace collaboratif, on y trouve une multitude de services innovants pour l'insertion sociale (conseils santé, budget, emploi et nouveaux outils numériques).

■ **encourager l'émergence de nouvelles formes de travail** : comme le coworking qui affirme une tendance de recherche de collaboration, de flexibilité,

de nomadisme. Ces espaces suscitent des rencontres informelles et aiguisent la créativité, les interactions sociales. En 2018, les espaces de co-working représentaient plus de 30 lieux sur le territoire. D'ici 2022, la Halle French Tech dans le nouveau quartier Cambacérés viendra compléter ces lieux.

■ **faciliter de nouvelles formes d'habitat**, comme au sein de l'Éco-quartier des Grisettes. Le Mas Cobado est un habitat participatif né du désir d'un groupe de citoyens. Outre la conception bioclimatique des bâtiments, la mutualisation de certains espaces et de certaines charges, le lieu est pensé pour interagir avec les voisins, être un lieu de référence du quartier.



Scène de co-working à la Halle Tropisme



## USAGES COLLABORATIFS ET SOLIDAIRES

Habitat participatif, tiers-lieux, espaces partagés : les usages collaboratifs et solidaires s'épanouissent à Montpellier. Ils reposent sur des valeurs d'utilité sociale, de coopération et d'ancrage local. Soutenir ces initiatives citoyennes qui vont dans le sens d'une ville accueillante et conviviale s'inscrit dans la continuité de l'Objectif de Développement Durable de l'ONU sur la participation des citoyens à la fabrique de la ville.



Moment de convivialité au Mas Cobado aux Grisettes



Le Business and Innovation Centre (BIC) de Montpellier

## Pour maintenir et renforcer le tissu d'activités économiques, nos engagements visent à :

■ **anticiper les besoins des entreprises et programmer l'offre foncière et immobilière** à constituer à travers le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) en articulation étroite avec les logiques d'aménagement du territoire. L'objectif de ce schéma est de sauvegarder, optimiser et accélérer les potentiels d'accueil notamment des entreprises pourvoyeuses d'emplois et de les rapprocher des bassins résidentiels afin de limiter les déplacements domicile-travail et redynamiser certains secteurs.

■ **contribuer à diversifier les secteurs d'activités.** En dépit de son dynamisme et d'un taux record de création d'entreprises et d'emplois, et d'un immobilier professionnel actif et attractif pour les bureaux et les services, le territoire reste marqué par un taux de chômage élevé bien qu'en diminution et demeure en sous-offre pour le foncier et les locaux à vocation « d'activités productives ».

■ **soutenir l'émergence d'activités industrielles propres et à impact positif** en étroite collaboration avec les entreprises locales des secteurs de la santé, de l'énergie, des transports ou encore de l'économie circulaire. La démarche Industries Positives met l'innovation au service de la transition écologique et du bien-être.

■ **déployer une chaîne complète de solutions foncières et immobilières** pour stimuler la création, l'accueil et l'épanouissement des entreprises par une offre plus large et plus adaptée aux besoins des entreprises (qualitativement et quantitativement) mais aussi suffisamment concurrentielle en termes de prix, d'environnement et d'infrastructures.

■ **diversifier l'offre afin de répondre et concrétiser la demande des entreprises** (émergence de filières, diversification des formes de travail et des bassins immobiliers préférentiels...). Des projets urbains majeurs sont d'ores et déjà en cours de réalisation : Cambacérès, Eurêka-Millénaire, Nouveau Saint-Roch, avenue Raymond-Dugrand, Ode à la mer, Cité Créative...

■ **s'engager autour d'une charte ambitieuse pour les parcs d'activités** pour limiter l'empreinte de l'activité humaine sur le territoire (label « HQE aménagement », densification, mutualisation des parkings et des services, des transports, réversibilité des surfaces...).



La Halle Tropisme prémices de la Cité Créative de l'ancienne École d'Application de l'Infanterie (EAI).

## UN TISSU VIVANT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Un des Objectifs de Développement Durable de l'ONU incite à soutenir une économie partagée, durable et créatrice d'emplois locaux. Au regard des particularités du tissu économique local, de la rareté du foncier, des enjeux de densification et de requalification de sites existants et de l'analyse des besoins des entreprises, la Ville de Montpellier, avec la Métropole, s'attache à la nécessité d'offrir des zones favorisant l'activité économique à l'échelle du territoire.

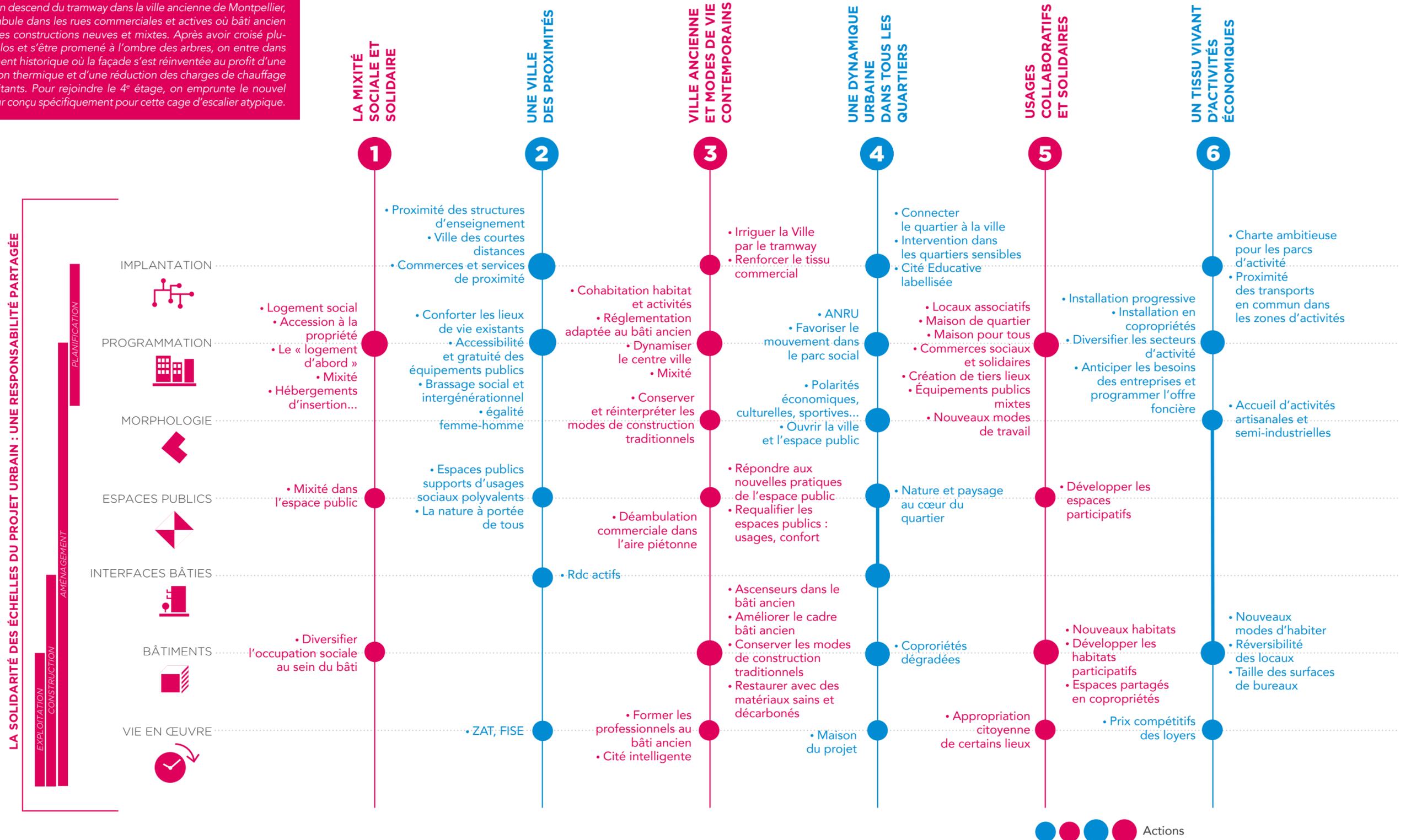


L'atteinte des engagements pris par la Ville de Montpellier pour garantir une ville solidaire et partagée requiert la mobilisation de tous les acteurs du projet urbain – de la planification, de l'aménagement, de la construction et de l'exploitation. Une mobilisation indispensable pour assurer la cohérence entre les échelles d'intervention (formes urbaines, espaces publics, bâtiments, usages...) et permettre la réussite de la transition écologique et climatique de Montpellier.

Montpellier s'engage notamment à adapter la ville ancienne aux modes de vie contemporains. Un engagement mobilisant toute une série d'actions pour offrir aux habitants un cadre de vie agréable et praticable :

Quand on descend du tramway dans la ville ancienne de Montpellier, on déambule dans les rues commerciales et actives où bâti ancien côtoie des constructions neuves et mixtes. Après avoir croisé plusieurs vélos et s'être promené à l'ombre des arbres, on entre dans un bâtiment historique où la façade s'est réinventée au profit d'une rénovation thermique et d'une réduction des charges de chauffage des habitants. Pour rejoindre le 4<sup>e</sup> étage, on emprunte le nouvel ascenseur conçu spécifiquement pour cette cage d'escalier atypique.

# ENGAGEMENTS DE MONTPELLIER POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET PARTAGÉE





# #4 UNE VILLE NATURE & ACCLIMATÉE

À Montpellier, les hivers sont historiquement doux tandis que les étés sont chauds, voire très chauds et secs, voire très secs. Durant les intersaisons, des aléas climatiques souvent violents et soudains se produisent. Le changement climatique accentue dès aujourd'hui ces phénomènes et expose la ville et ses habitants aussi bien que les espaces de nature. Pour préserver notre climat tout en s'adaptant à son évolution, le Manifeste de Montpellier fixe des objectifs exigeants, pour une ville «nature et acclimatée» qui préserve ses ressources naturelles et la biodiversité.

**1/ Les nouveaux espaces de nature enrichissent la biodiversité** et permettent de mettre en pratique des techniques écologiques et alternatives de gestion.

**2/ Le patrimoine arboré montpelliérain** est l'une des grandes richesses naturelles de la ville. Il est aussi une ressource pour se protéger du soleil par l'ombre qu'il dispense, et rafraîchit les températures lors des fortes chaleurs.

**3/ Les îlots de fraîcheur** sont devenus un outil efficace pour faire face aux phénomènes caniculaires et garantir le confort des espaces publics.

**4/ Dans le grand territoire de Montpellier,** la brutalité et la rapidité des inondations peuvent surprendre en seulement quelques minutes. L'efficacité des aménagements hydrauliques

est de mise pour s'en protéger, mais la vigilance via des capteurs et des moyens humains reste nécessaire pour prendre les décisions adéquates.

**5/ La ressource en eau est un bien rare en Méditerranée.** Sa gestion ne relève pas seulement d'une technicité administrative mais exige de mettre en œuvre des bonnes pratiques d'usage auprès des habitants.

**6/ Le développement d'initiatives agroécologiques** en milieu urbain participe à rendre accessible une alimentation de qualité et permet aux Montpelliérains de bénéficier de jardins partagés, vecteur de lien social.



## ACCROÎTRE LA BIODIVERSITÉ

Le rapport publié par l'IPBES\* début mai 2019 alerte sur le dangereux déclin de la nature et le taux d'extinction « sans précédent » des espèces sur la planète. Montpellier se trouve dans l'un des 34 hotspot de biodiversité identifiés au niveau mondial. Le bassin méditerranéen est une zone de biodiversité exceptionnelle mais soumise à de fortes pressions. Montpellier participe activement aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU, qui visent à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et marins en enravant l'appauvrissement de la biodiversité.



L'enjeu n'est pas seulement d'intégrer des espaces de nature aux projets et d'implanter des espèces adaptées, mais aussi de **protéger et réactiver les espaces de nature existants** dans la lignée des trames vertes et bleues en cohérence avec les continuités du grand territoire métropolitain.



\* Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)



Permis de végétaliser dans les rues de Montpellier

### Pour Montpellier, la Ville s'engage à :

■ **prendre en compte la biodiversité, en amont de la conception des projets**, acquérir une connaissance pointue de cette biodiversité sur le territoire, identifier de la mosaïque des espaces naturels et arborés, et définir des mesures adaptées pour ne pas porter atteinte aux zones d'intérêt écologique et minimiser au maximum l'impact des projets.

■ **renaturaliser les cours d'eau** par un remodelage des berges et une restauration de la végétation pour rendre ces écosystèmes fonctionnels et la ville plus résiliente. Montpellier est traversée par de nombreux cours d'eau, et c'est une richesse écologique. Le maintien des ripisylves (écosystèmes végétaux de bord de cours d'eau) et des prairies humides est indispensable à leur sauvegarde écologique. Afin **d'améliorer leurs connectivités écologiques**, Montpellier crée notamment des « passes à anguille ». Ainsi les poissons peuvent remonter les cours d'eau aux périodes migratoires.

■ **contribuer à renforcer la biodiversité** dans les espaces verts en adoptant une démarche de conception et de gestion écologique favorables à la diversification des espèces dans les plantations et la priorisation des espèces locales.

■ **maintenir des zones en friche** (prairies, bosquets arbustifs et arborés) pour que la faune et la flore locale s'enrichissent, se diffusent, et diversifier les milieux.

■ **considérer le bâti comme un support** pour compléter la plantation d'arbres et la présence d'espaces verts et naturels. Le bâti peut servir de support à la biodiversité, que ce soit en façade, sur les balcons ou en toiture. Au-delà de l'agrément visuel, la végétalisation des façades ou des toitures participe à l'isolation thermique des bâtiments et à la régulation des eaux de pluie.

■ **veiller à diminuer la pollution lumineuse** par un éclairage équilibré et adapté aux espaces extérieurs.



Opération de plantation « 1000 arbres » avec l'association « 1 million d'arbres »



## LE PATRIMOINE ARBORÉ

Le projet Montpellier Cité Jardins place le végétal au cœur de ses quartiers en associant les habitants pour embellir ses rues, les rafraîchir en été et préserver le climat par ses puits de carbone, dans le respect des Objectifs de Développement Durable de l'ONU appelant à préserver le climat aussi bien que la biodiversité terrestre.

Le patrimoine arboré de la ville de Montpellier est riche et d'une diversité remarquable. Il se déploie avec des arbres isolés, des bosquets sur nos places, des arbres d'alignement dans nos rues, des tissus verts dans nos parcs, mais aussi des formations naturelles (ripisylves dans les cours d'eau, pinède, chênaie verte...).

Les arbres structurent les paysages en ville et sont des éléments nécessaires au bien-être des citoyens. Ils assurent également des fonctions de régulation de la température en luttant contre les effets d'îlots de chaleur urbains, tamponnent les eaux de ruissellement (importantes sous le climat méditerranéen) mais apportent aussi de l'ombrage, captent la pollution de l'air.

Les arbres en ville forment une canopée urbaine. Celle-ci comprend les arbres sur l'espace public et privé.

### Face à la pression foncière et au changement climatique, il est vital de préserver et développer ce patrimoine vert, en s'engageant à :

- **intégrer, dans les documents de planification, ces objectifs de protection** (Charte de l'arbre, protection des arbres et zones boisées). Le PLUi en cours d'élaboration prévoit d'aller plus loin en créant une protection supplémentaire susceptible d'identifier les arbres remarquables.

- **protéger, entretenir et développer un patrimoine vert conséquent pour chaque individu.** Montpellier possède 43m<sup>2</sup> d'espaces verts et naturels publics par habitant et vient d'être classée ville la plus verte de France (parmi les communes de plus de 200000 habitants). Conserver cette qualité exceptionnelle et son cadre de vie (sachant que l'OMS recommande 10m<sup>2</sup> d'espace vert/habitant) est une constante pour la municipalité.

- **développer le patrimoine arboré** par de nouvelles plantations et une diversité d'espèces, de strates de végétation et types d'espaces boisés. Cet objectif engendre différentes actions : protection et gestion adaptée du patrimoine arboré existant, création de nouveaux parcs boisés dans les nouveaux quartiers, désimperméabilisation de parkings ou transformation de friches en espaces verts, connexion des espaces arborés pour étendre la Trame Verte.

- **mobiliser les habitants** : plantation participative de 1000 arbres chaque année avec les Montpelliérains et les scolaires, mise à disposition gratuite de plantes dans le cadre des permis de végétaliser (en bacs, pied des arbres, long des murs) pour les habitants qui le souhaitent.



Quand le végétal accompagne le logement au cœur de Port Marianne



Logements au bord du Lez dans le Quartier Rive Gauche

## LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Comme le préconise l'Objectif de Développement Durable de l'ONU sur le climat, rendre les villes résilientes au changement climatique est une priorité, en particulier en les protégeant des vagues de chaleur. Végétalisation des espaces publics et du bâti, aménagement des rues, choix des matériaux des constructions... autant de solutions qui utilisent les services rendus par la nature aussi bien que la technique.

Le manque de porosité au vent, d'ouverture au ciel, des aménagements très minéraux et l'artificialisation des sols augmentent la chaleur. Ces effets îlots de chaleur urbains ont des conséquences environnementales, sanitaires et d'inconfort.

### Ils peuvent être réduits par des aménagements urbains adaptés :

■ **concevoir des formes urbaines ombragées et ouvertes au ciel** qui facilitent le relargage de chaleur la nuit, poreuses aux vents, qui ventilent naturellement les espaces.

■ **prévoir dans tout nouveau quartier des îlots de fraîcheur grâce à un parc, des squares, des points de nature en pleine terre et boisés** qui limitent les effets d'accumulation de chaleur, et y intégrer des zones humides qui contribuent elles aussi au rafraîchissement.

■ **concevoir des espaces publics et des espaces d'accompagnement du bâti** qui privilégient la place du végétal. La végétalisation de l'espace apporte de

l'ombre, réduit l'ensoleillement direct et évite ainsi l'accumulation de chaleur en journée, et sa restitution durant la nuit. Renforcer la canopée des arbres à feuilles caduques permet de rafraîchir l'air grâce à l'évapotranspiration (restitution d'eau sous forme de vapeur).

■ **rendre le bâtiment bioclimatiquement actif de cette végétalisation** par des toitures et façades végétalisées, des revêtements perméables végétalisés ou de la pleine terre plantée en cœur d'îlot. La généralisation d'îlots de fraîcheur à une micro-échelle est particulièrement efficace pour la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain.

■ **choisir des matériaux en façade à l'albedo élevé dont les propriétés et la couleur atténuent la chaleur.** Inclure ce facteur dans la fabrication de la ville garantit un confort d'été raisonnable à l'échelle du quartier et du logement. L'adoption de couleurs, claires ou foncées, peut générer jusqu'à 20°C d'écart sur la paroi et 10°C à l'intérieur des logements.



## RÉSILIENCE ET RISQUES

L'analyse du cycle de l'eau, associée aux conditions météorologiques et au profil topographique du territoire, met en évidence un fonctionnement particulier lors d'épisodes dits « cévenols ». Ils se caractérisent par des pluies intenses et rapides dues à une accumulation importante de masses nuageuses en provenance de la Méditerranée, bloquées contre les versants sud des Cévennes. À ce risque s'ajoute celui de l'incendie, qui détruit des forêts entières et menace les habitations en lisière d'espace naturel. Avec le réchauffement climatique, une attention accrue doit être portée lors des épisodes de sécheresse et de canicule plus fréquents.

Sur le territoire, les inondations se manifestent essentiellement par le débordement des cours d'eau (Lez, Mosson, Lironde, Verdanson...) et le ruissellement des eaux de pluie lié à une capacité insuffisante d'infiltration dans l'espace urbain.

### Pour réduire la vulnérabilité du territoire, la ville de Montpellier s'engage à :

■ **introduire dès les documents de planification des stratégies volontaristes** ; à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la Ville développe avec la Métropole des stratégies d'aménagement à l'échelle des bassins de risque ou des bassins versants en prenant en compte les aléas inondations dans le développement du territoire au-delà des contraintes réglementaires.

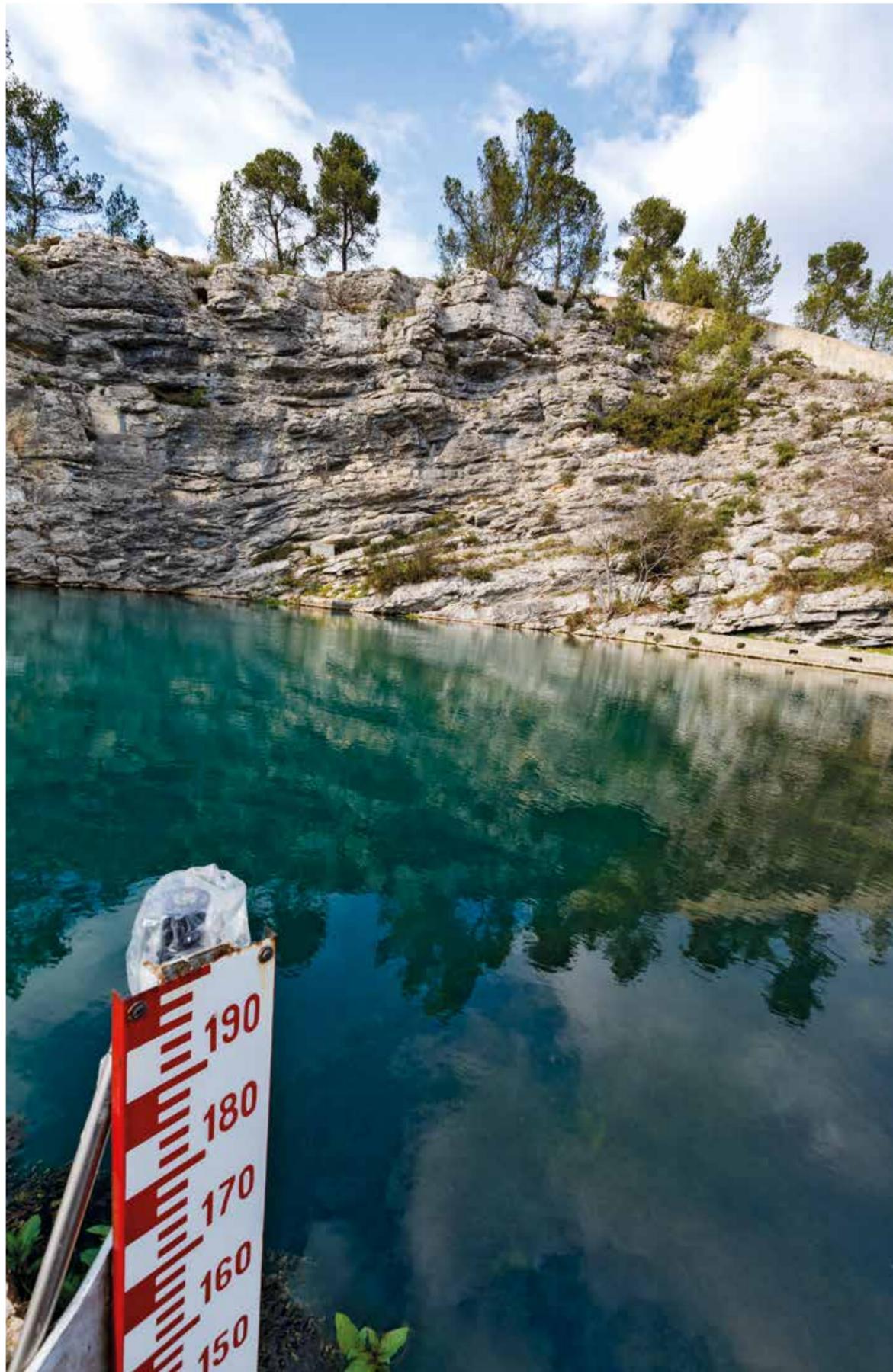
■ **améliorer la protection des populations** en développant des outils et des pratiques grâce aux retours d'expérience qui permettent d'améliorer la résilience du territoire, des biens et des activités économiques avant, pendant et après les épisodes cévenols ainsi que le coût des dommages. L'outil « Ville en Alerte » a été développé dans le cadre de la Cité Intelligente. C'est un système innovant de prévision, d'alerte et de gestion collaborative de la crise, basé sur l'agrégation des données issues de sources diverses, notamment des capteurs de niveau d'eau dans les cours d'eau.



Le parc Charpak est aussi une zone de rétention des eaux

■ **concevoir un urbanisme résilient grâce à une stratégie de gestion différenciée des eaux pluviales** en fonction des « niveaux de pluie ». Cela signifie qu'une toiture, un parking, un espace vert, public ou privé, peut (et doit) participer à l'infiltration des eaux pluviales « in situ » et limiter les écoulements et la saturation des ouvrages hydrauliques (réseaux, station d'épuration). Lors de précipitations exceptionnelles, la préservation des axes d'écoulement à ciel ouvert et des zones de stockage temporaire (bassin de rétention) dans les projets d'aménagement urbain, est indispensable. Cette gestion différenciée concerne également la réparation des urbanisations antérieures.

■ **limiter le risque d'incendie et sensibiliser aux bons gestes** grâce au défrichage, à la gestion stratégique du végétal et des espaces verts comme au zoo de Lunaret, mais aussi en sensibilisant la population face aux incivilités dangereuses (jet de mégots, barbecue, etc.).



La source du Lez



## LA RESSOURCE EN EAU

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement à un coût abordable, tout en promouvant l'utilisation rationnelle des ressources, constitue à Montpellier une politique multiacteurs, dans la lignée de l'Objectif de Développement Durable sur l'Eau.

En 2016, le passage en régie publique inaugure une nouvelle ère dans la gestion de l'eau : plus citoyenne, plus responsable, plus solidaire. Or, malgré la source abondante du Lez, principale ressource du territoire métropolitain, un apport récurrent de près de 22 millions de m<sup>3</sup>/an est acheminé depuis le Rhône situé à plus de 80 km.

■ **intégrer la réduction des consommations dès la conception paysagère des opérations d'aménagement** et immobilières en ayant recours au goutte à goutte, à des espèces méditerranéennes peu consommatrices en eau ou à de la prairie sèche.

■ **renforcer l'utilisation de l'eau brute** pour l'arrosage de certains espaces verts, le soutien au débit d'étiage du Lez, ou l'approvisionnement de certaines fontaines et, dans un futur proche, utiliser peut-être cette eau dans la défense incendie et le nettoyage des espaces publics.

■ **développer la réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épurations (REUT)** rejetées en milieu naturel pour des utilisations multiples : nettoyage des réseaux humides, des voiries, lutte contre l'incendie, irrigation des espaces verts urbains, de la vigne et de cultures productrices de biomasse-énergie ainsi que pour l'activité industrielle.

■ **sensibiliser la population à l'adoption des bons gestes**, tels que la mise en place de systèmes hydroéconomes, l'utilisation d'électroménagers performants (étiquette A+++), la réutilisation des eaux pluviales, etc.

**Pour maîtriser la consommation en eau, enjeu majeur de l'adaptation au réchauffement climatique, les engagements pris visent à :**

■ **amplifier les mesures de protection de la ressource en eau** en surveillant la qualité et le niveau des nappes par des prélèvements, en contrôlant les fuites éventuelles sur le réseau (80 microphones installés dans l'Écusson) et en menant un véritable dialogue avec d'autres collectivités concernant l'exploitation de la source du Lez et la fourniture d'eau potable.

■ **réduire le prix de l'eau de 10%** et appliquer une tarification sociale pour les foyers les plus modestes,

■ **améliorer la qualité de l'eau** grâce à 157 millions d'euros d'investissements dans le cadre du Schéma Directeur de l'Eau d'ici 2030.



## DÉVELOPPER L'AGROÉCOLOGIE

Autour de l'Objectif de Développement Durable de l'ONU promouvant une agriculture durable, Montpellier a construit une politique agroécologique et alimentaire qui constitue un des sept piliers de son développement économique et territorial.

L'agroécologie constitue un modèle agricole à développer, alternatif au courant conventionnel encore dominant. Elle respecte les écosystèmes, nourrit les sols, préserve la biodiversité et la ressource en eau, protège la santé, participe à la régulation du climat et à mieux rémunérer les agriculteurs. Dans les pays industrialisés, cette pratique produit presque autant que l'agriculture classique (surtout en cas de sécheresse) et conduit le consommateur à repenser son mode d'alimentation pour manger plus sain, plus goûteux, plus équilibré, et à moins gaspiller.

**La Métropole s'engage à préserver deux tiers du territoire en espaces agricoles ou naturels. À ce titre, la Ville de Montpellier met son foncier à la disposition des agriculteurs s'ils s'engagent à produire en agriculture biologique et à vendre leur production en circuit court, comme par exemple la ferme urbaine de la Condamine. Dans l'Agriparc du Mas Nouguier, c'est la Ville elle-même qui cultive les terres agricoles selon des pratiques agroécologiques.**



Jardin partagé montpelliérain



L'Oasis citadine de Flaugergues, ferme urbaine permacole collaborative

### Les engagements sont à la hauteur de l'enjeu :

■ **œuvrer avec les territoires voisins**, littoraux, plaines agricoles, reliefs cévenols afin d'identifier les filières en fruits et légumes mais aussi en céréales, élevages, poissons, et même coquillages et déployer un nouveau système alimentaire durable.

■ **intégrer l'agroécologie dès les documents de planification à travers le SCoT** dans lequel les espaces naturels et agricoles sont préservés au deux tiers.

■ **remobiliser le foncier public** pour soutenir l'installation de porteurs de projets en agroécologie et, bien sûr, d'agriculteurs déjà en activité et favoriser le développement de fermes nourricières et leur mise en réseau pour relocaliser la production alimentaire, encourager la vente directe et les circuits courts et soutenir l'emploi agricole.

■ **promouvoir les activités agricoles** et viticoles locales, les produits emblématiques du territoire et aider les entreprises innovantes dans le domaine en organisant des événements festifs pour les habitants et les touristes : fête des vignes, de l'olive, du miel, de la truffe... (présentation de denrées, de produits finis, de techniques artisanales et de savoir-faire traditionnels ou innovants).

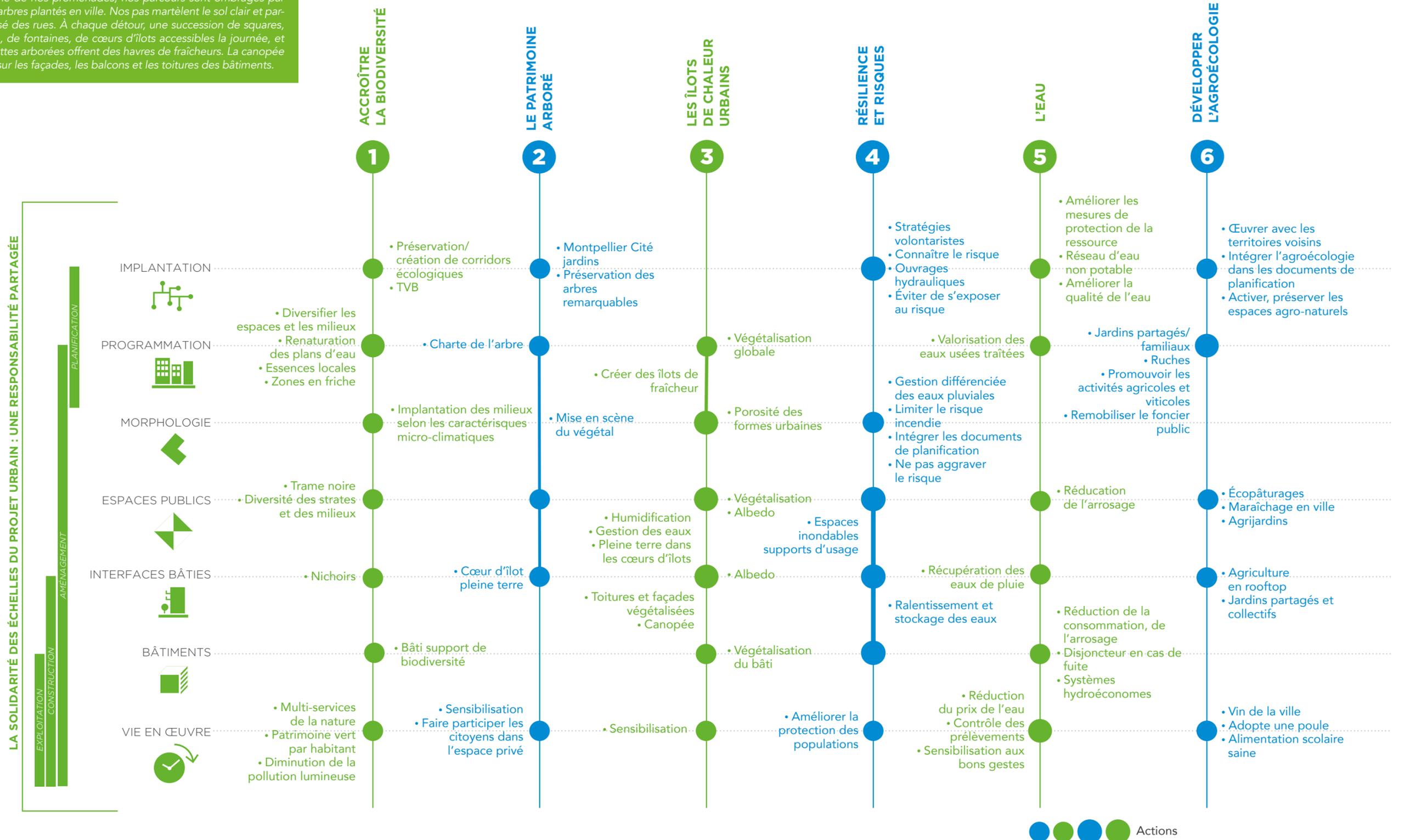
■ **développer dans les quartiers des agriparcs**, jardins partagés ou collectifs qui constituent des lieux de vie et un terrain d'application pour diffuser les pratiques culturales biologiques et éco-responsables. Vecteur de lien social, plus de 30 jardins partagés publics et 158 jardins familiaux ont été aménagés par la Ville et de nombreuses initiatives privées se développent.

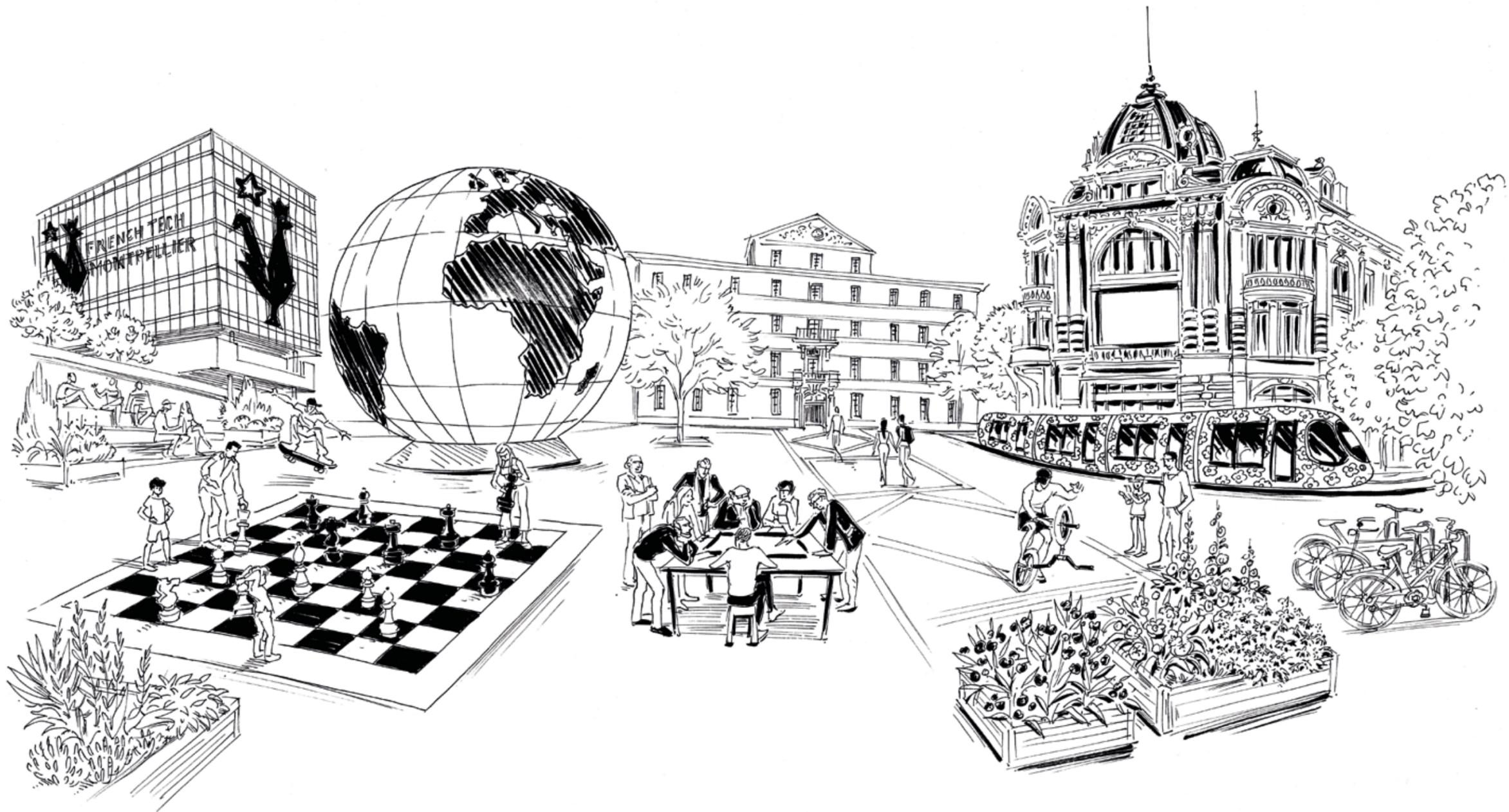
L'atteinte des engagements pris par la Ville de Montpellier pour garantir une ville nature et acclimatée requiert la mobilisation de tous les acteurs du projet urbain - de la planification, de l'aménagement, de la construction et de l'exploitation. Une mobilisation indispensable pour assurer la cohérence entre les échelles d'intervention (formes urbaines, espaces publics, bâtiments, usages...) et permettre la réussite de la transition environnementale et climatique de Montpellier.

Montpellier s'engage notamment à lutter contre l'îlot de chaleur urbain. Un engagement mobilisant toute une série d'actions pour offrir aux habitants un cadre de vie confortable en toutes saisons:

À chacune de nos promenades, nos parcours sont ombragés par tous les arbres plantés en ville. Nos pas martèlent le sol clair et parfois arrosé des rues. À chaque détour, une succession de squares, de parcs, de fontaines, de cœurs d'îlots accessibles la journée, et de placettes arborées offrent des havres de fraîcheurs. La canopée s'étend sur les façades, les balcons et les toitures des bâtiments.

## ENGAGEMENTS DE MONTPELLIER POUR UNE VILLE NATURE ET ACCLIMATÉE





# #5 LE CITOYEN AU CŒUR DU PROJET

OU LES 6 CONDITIONS  
DE RÉUSSITE DU MANIFESTE

**1/ La concertation comme ADN de Montpellier** grâce à une relation étroite entre élus et citoyens qui permet aux Montpelliérains de participer activement à la prise de décisions pour la transformation de leur quotidien.

**2/ Le numérique comme outil d'échanges entre le citoyen et la ville** grâce notamment à la « Cité Intelligente » autour de laquelle sont mobilisés acteurs institutionnels et privés, tous engagés dans l'innovation au service du développement durable.

**3/ De nouvelles pratiques citoyennes pour agir** face au changement climatique (manière de se déplacer, de consommer, de vivre...) rendues possibles par la manière de fabriquer la ville ou de l'améliorer par des interventions ponctuelles. Induire de nouveaux usages et rendre possible des pratiques jusqu'alors peu communes doit être la base de l'urbanisme montpelliérain.

**4/ Les pratiques émergentes de l'urbanisme comme support** des initiatives de terrain qui questionnent aujourd'hui les modalités de la fabrique urbaine. De nouveaux espaces de rencontres, de frictions et de lien social s'établissent et doivent être accompagnés pour créer la ville autrement et mettre le citoyen au cœur du projet.

**5/ Les coopérations territoriales et internationales, sources d'enrichissement** pour Montpellier, ville attractive et ouverte sur le monde qui, depuis 60 ans, s'engage dans une dynamique internationale forte, en connexion avec un solide réseau de villes jumelles et de partenaires partageant avec elle sa vocation humaniste.

**6/ L'accès à la culture pour tous** dans une ville et son territoire au carrefour d'influences méditerranéennes qui, des ruelles du centre-ville aux nouvelles expressions contemporaines des rives du Lez, séduisent aussi les visiteurs du monde entier.



Réflexions partagées autour d'un projet urbain d'aménagement



## CULTIVER LA COOPÉRATION VILLE ET CITOYENS

Les ambitions et engagements affichés dans le Manifeste de Montpellier ont été élaborés à partir d'une feuille de route universelle, celle de l'Agenda 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Ils sont nés des retours citoyens issus des nombreuses réunions publiques, consultations et expressions spontanées et visent à être partagés et portés avec l'ensemble des Montpelliérains.

### Les modalités d'association des habitants, déjà actifs sur le territoire, serviront de socle à la mobilisation recherchée pour le Manifeste:

■ Depuis 2014, la démocratie de proximité s'est largement exprimée. Animée par les adjoints délégués ou par le Maire, les réunions publiques ont permis la participation pleine et entière des Montpelliérains, des associations, des comités de quartier et des représentants du monde socio-professionnel. Elles facilitent le partage réciproque des informations en transparence, permettent aux citoyens de faire valoir leur expertise d'usage, d'émettre des avis sur les

projets municipaux et d'apporter un éclairage nécessaire à la prise de décision des élus. Au total, ce sont plus de 400 réunions qui ont été organisées depuis 2014 (soit 1 à 2 par semaine) sur des sujets aussi stratégiques que le tracé de la future ligne 5 de tramway, tronçon par tronçon, ou bien les différentes phases de la conception et de la réalisation de la transformation des halles Laissac, ou encore d'autres thèmes relevant de la micro-échelle, non moins sensibles, tels que le remplacement d'un micocoulier centenaire malade. D'autres expressions citoyennes spontanées ont permis des révolutions dans les modes de faire, comme par exemple dans le domaine du vélo.

Cette dynamique sera mise au service du Manifeste de Montpellier.



■ En 2015, des Conseils de quartier ont été créés pour renforcer la démocratie locale et permettre aux Montpelliérains de débattre des nouveaux projets, proposer de nouvelles idées et contribuer à la vie de leur cité. Fait inédit, les membres de ces Conseils ont été tirés au sort à partir des listes électorales à raison d'un membre pour 1 000 habitants tout en respectant la parité femmes/hommes. Pour assurer une représentation minimale des jeunes au sein de ce collège d'habitants, des membres ont eux aussi été tirés au sort sur la liste électorale des moins de 25 ans. Pour les accompagner, un collège des « associations et acteurs socio-professionnels du quartier » a été désigné à raison d'un membre pour 4 000 habitants. Ces instances participatives ont été réparties sur la ville par quartiers (quartier Centre, Hôpitaux Facultés, Port Marianne, Mosson, Cévennes etc.). Ces derniers constituent un lieu d'information, de présentation de projets, d'échanges, de débats et d'élaboration de contributions. Les Conseils sont force de proposition puisqu'ils disposent d'un budget annuel d'investissement d'un montant de 600 000 €. Dans leur fonctionnement, ils peuvent aussi s'appuyer sur la vingtaine de Maisons pour tous réparties à travers la ville et surtout sur la Maison de la démocratie. Celle-ci située en centre-ville pour faciliter le débat citoyen, offre, dans un seul lieu, un secrétariat permanent et les moyens pour permettre aux Conseils de faire vivre la démocratie de proximité.

Le Manifeste de Montpellier sera partagé avec ces instances de démocratie locale.



## DÉVELOPPER LES OUTILS FACILITATEURS DE COOPÉRATION ENTRE VILLE ET CITOYEN

Les coopérations multiples entre la Ville de Montpellier et ses citoyens sont activées, rendues possibles, et touchent un public de plus en plus élargi, grâce à des outils de sensibilisation, de partage, de communications variés... Des outils pluriels et complémentaires qui facilitent les échanges, incitent les citoyens à être acteurs de leur ville, et enrichissent les évolutions urbaines, environnementales et sociétales qui animent Montpellier.

L'intervention de la Ville auprès des citoyens, aussi bien en phase de planification, d'aménagement, de construction ou d'usages, peut prendre plusieurs formes: réunions de quartier, processus de concertation autour d'un projet, ateliers de travail, animations autour d'une opération... Autant de situations mises en place par la Ville pour permettre aux citoyens d'intervenir le plus directement auprès des élus et des services pour influencer sur les choix d'aménagement et de conception, et finalement s'approprier la transformation de la ville en suscitant de nouveaux usages.

■ **La révolution numérique peut être un vecteur important pour mettre le développement durable au cœur des pratiques citoyennes.** La Cité Intelligente de Montpellier permet aussi aux institutions publiques, aux acteurs privés et aux citoyens de s'approprier des données digitales hétérogènes, pour générer de nouveaux services innovants, et de nouvelles pratiques en favorisant les maîtrises d'usages.

■ **Le socle numérique est en place**; il prend en compte toutes les dimensions de la transformation numérique d'un territoire au service de la stratégie de développement durable. Son ossature est conçue sur une approche décloisonnée et transversale des thématiques allant de la conception à la gestion de la ville. La Cité Intelligente déploie son architecture

(captage et remontée de données, mises à disposition sur des plateformes mutualisées...) dans les domaines de la mobilité, de la gestion des risques, de la santé, de l'énergie et encourage le déploiement de nouveaux services. Il en est ainsi sur l'îlot Mantilla et sur tout le quartier à Eurêka. Le croisement des données numériques issues de domaines différents accélère les processus transversaux indispensables au développement durable.



L'Hôtel French Tech, ancien hôtel de ville reconverti en espace d'innovation numérique

Les projets de réhabilitation ou de constructions nouvelles doivent répondre à des objectifs quantifiés de hautes performances environnementales exigeants. Les bâtiments sont passifs, les modes constructifs décarbonés, les toitures solaires, les réseaux de chaleur basse température,

les quartiers neutres en carbone... autant de performances, quoiqu'insuffisantes, pour atteindre des objectifs planétaires et locaux. Insuffisantes car souvent décontextualisées et déconnectées des usages et de leur impact carbone quotidien.



Les nouvelles pratiques citoyennes induites par le réaménagement des bords du Lez

■ **Les gestes, les pratiques de l'espace urbain et bâti, les modes d'alimentation et de consommation** de chacun des habitants impactent directement l'empreinte environnementale globale de Montpellier. En 2007, la production et la consommation des biens et services, hors et sur le territoire de la métropole de Montpellier, étaient évaluées à 20-30% des émissions du territoire. La fabrique de la Ville doit anticiper ce poste d'émission en offrant une programmation et des espaces incitant aux modes de consommations durables, locaux, et décarbonés. Des démarches incitant à développer des services, des commerces, des déplacements, des modes de récupération des déchets... sont déjà recherchées par des habitants de plus en plus engagés individuellement dans des modes de vie plus respectueux de la planète.

■ **Ces «Nouvelles pratiques citoyennes»** doivent irriguer chaque phase des projets, chaque objectif de développement durable, chaque service urbain. C'est une valeur transversale dont chacun doit se saisir pour porter la transition urbaine, écologique et humaniste de Montpellier. Inciter et accompagner les habitants à intégrer les éco-gestes dans leur quotidien est, par exemple, l'objectif de l'opération GD6D. Des modifications de comportement doivent s'opérer sur la longue durée dans les différents domaines de l'eau, de l'énergie, des déchets, des mobilités, de la biodiversité... Plutôt qu'une approche sectorielle par domaine, l'usager est apprécié dans sa globalité, sa quotidienneté jusqu'aux petits gestes automatiques. Des variantes, facilement réalisables, sont suggérées, jusqu'à des gestes plus complexes ou composites.



## INCITER ET ACCOMPAGNER DE NOUVELLES PRATIQUES CITOYENNES POUR AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les plans européens, nationaux, métropolitains se multiplient pour intégrer aux politiques publiques les enjeux de transition climatique, énergétique, écologique, numérique, sociale... et ainsi, limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, lutter contre le déclin de la biodiversité, susciter de nouvelles pratiques et transformer les logements non ou mal habitables.

## MONTPELLIER DÉCLARE L'URGENCE CLIMATIQUE



Porté par Philippe Saurel, l'urgence climatique a été déclarée à l'unanimité lors du conseil municipal du 18 juillet 2019. Elle s'accompagne de la création d'un fonds d'urgence climatique pour orienter les investissements vers la transition écologique.



## ENCOURAGER/SOUTENIR DES PRATIQUES ÉMERGENTES DE L'URBANISME

Les pratiques d'urbanisme transitoire sont en plein essor. Elles renvoient aux initiatives qui, sur des chantiers de construction, des zones urbaines désaffectées ou des bâtiments inoccupés, renouvellent les usages et la vie locale de façon transitoire, en accompagnement d'un projet urbain ou immobilier.

L'urbanisme transitoire réussit souvent, en peu de temps, à créer des lieux de vie et d'échange et à tisser du lien avec son environnement proche. Si son temps d'existence est éphémère, il constitue une opportunité pour irriguer les programmations urbaines de multiples préoccupations, fonctions et pratiques qui se révèlent durant cette étape. Ce temps est propice à l'écoute, aux surprises et à l'émergence d'impensés. Sur tout type de parcelle, bâtie ou non, l'urbanisme transitoire met à jour des usages que les méthodes rationnelles

de programmation et le marché immobilier ne perçoivent pas. C'est une méthodologie pour penser la reconstruction de la ville sur elle-même. En réfléchissant à l'appropriation et non à la propriété, aux usages et non aux programmes, la finalité humaine du projet reprend ses droits.

**L'urbanisme transitoire re-questionne ainsi les modalités de la fabrique de la ville en intégrant de nouveaux acteurs ponctuels dans le processus de conception.**

■ **Ces nouvelles manières de fabriquer** et transformer la ville impliquent un changement de perspective et l'activation de méthodes plus collaboratives que le Manifeste de Montpellier a l'ambition de faire fructifier.

■ **Ce «nouveau réflexe du transitoire»** active un écosystème innovant d'acteurs économiques, associatifs, qui investit un site en révélant ses potentiels cachés, oubliés. Les habitants, associés dès les prémices du projet, deviennent des acteurs du processus de transformation qui s'engage. Ils participent aux transformations urbaines et à l'appropriation progressive des lieux.

■ **Cet écosystème** n'est viable que si un lien de confiance réciproque existe entre collectivités et occupants. De nouvelles formes de gouvernance en découlent. Les habitants deviennent agrégateurs sociaux, ou éco-gestionnaires de services urbains mutualisés, animateurs de proximité pour le quartier. La collectivité ou son aménageur, souvent propriétaire des lieux, sont positionnés à la fois comme institution responsable de l'intérêt public et comme facilitateur permettant d'initier, de fédérer et de mettre en lien des porteurs de projet, des habitants, des associations, des propriétaires...



Naissance de nouveaux usages à la Halle Tropisme

■ **Ces espaces non utilisés** accueillant des occupations temporaires à coût réduit, font naître de nouveaux usages, préfigurent l'avenir des quartiers.



## S'ENRICHIR DE COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET INTERNATIONALES

La Ville de Montpellier accueille chaque année 4 000 nouveaux habitants. Son héritage d'ouverture multiculturelle façonne sa singularité, l'ancre dans le territoire des villes et villages voisins et la lie au monde.

**Un des Objectifs de Développement Durable de l'ONU promeut des partenariats à tous les niveaux, entre acteurs mais aussi entre territoires et entre pays. C'est dans cette logique que s'inscrit Montpellier. La ville n'est pas une entité isolée, elle est l'un des éléments constitutifs d'un réseau plus large, d'autres villes et d'autres territoires à partir desquels se nouent des liens fructueux et solides.**

■ **Montpellier se développe dans une perspective rayonnante et non absorbante.** Elle tisse des accords de collaboration réciproques avec les autres territoires urbains et ruraux.

■ **Pour cela, elle déploie des outils de coopération transversaux :** le Contrat de réciprocity avec la communauté de commune des Monts de Lacaune permet de consolider la filière bois-construction et bois-design en assurant l'accès à des matériaux biosourcés locaux issus d'une forêt exploitée de manière durable.

■ **En participant à la dynamique et à l'attractivité** des territoires voisins, la Ville participe à alléger la pression foncière en répartissant les activités sur le grand territoire.

■ **Membre de nombreux réseaux internationaux,** de « Cités et Gouvernements Locaux Unis » à l'« Alliance Franco-Suédoise pour un urbanisme durable », à « Énergicités » ou au « Pacte de Milan pour des systèmes alimentaires durables », la Ville s'investit dans la coopération internationale et y partage autant qu'elle reçoit. Nourrie de cette dynamique, elle reçoit de nombreuses délégations étrangères pour échanger autour des questions de smart city, d'éco-quartier, de mobilité ou encore de logistique urbaine. Montpellier accueille en octobre 2019 le Sommet des Maires du Pacte de Milan qui réunit plus de 200 villes du monde entier pour échanger sur les politiques publiques et construire les conditions d'une alimentation respectueuse de l'Agenda 2030. Elle prend ainsi part à la transformation du monde en utilisant l'alimentation comme levier d'une transition écologique et humaniste plus large, rassemblant des villes et capitales emblématiques sur tous les continents de Washington DC à Dakar, Séoul, Tel-Aviv ou encore Alger.



Signature du Contrat de réciprocity avec la communauté de commune des Monts de Lacaune



Sommet des deux rives - Forum de la Méditerranée



## RENDRE L'HÉRITAGE CULTUREL ACCESSIBLE À TOUS

Montpellier, ville jeune au cœur d'un territoire de vie et de passage, ancre son projet urbain dans un riche patrimoine, au service du lien et de la cohésion des citoyens.

■ **Le Moyen âge voit naître Montpellier en 985.** La période de prospérité qui s'en suit offre un terrain propice aux échanges commerciaux et à la transmission du savoir. La création de la plus ancienne université de médecine du monde en 1220 fait de Montpellier une ville universitaire de renom dont l'humanisme est la marque de fabrique.

■ **La place Royale du Peyrou,** véritable belvédère vers le grand paysage, marque encore aujourd'hui l'urbanisme de la ville avec la servitude non altius tollendi. Celle-ci limite la hauteur de toutes nouvelles constructions afin de protéger un panorama urbain unique en France.

■ **Au XIX<sup>e</sup> siècle, la construction de la flèche de l'église Sainte-Anne** constitue un repère dans « l'Écusson », cœur historique de la ville. Acquisée par la Ville, elle est aujourd'hui l'un des nombreux lieux patrimoniaux accueillant des expositions variées accessibles gratuitement, aux côtés du Pavillon Populaire et de l'Espace Bagouet. Le dialogue entre patrimoine et création contemporaine est omniprésent dans la ville. Ainsi, les œuvres d'art dans l'espace public, issues de la commande publique ou d'interventions libres de street-artistes contribuent à ce bouillonnement culturel.

■ **À Montpellier, la création, voire l'audace architecturale** côtoie les constructions traditionnelles en un ensemble singulier qui révèle la diversité et le caractère intégrateur de la ville.

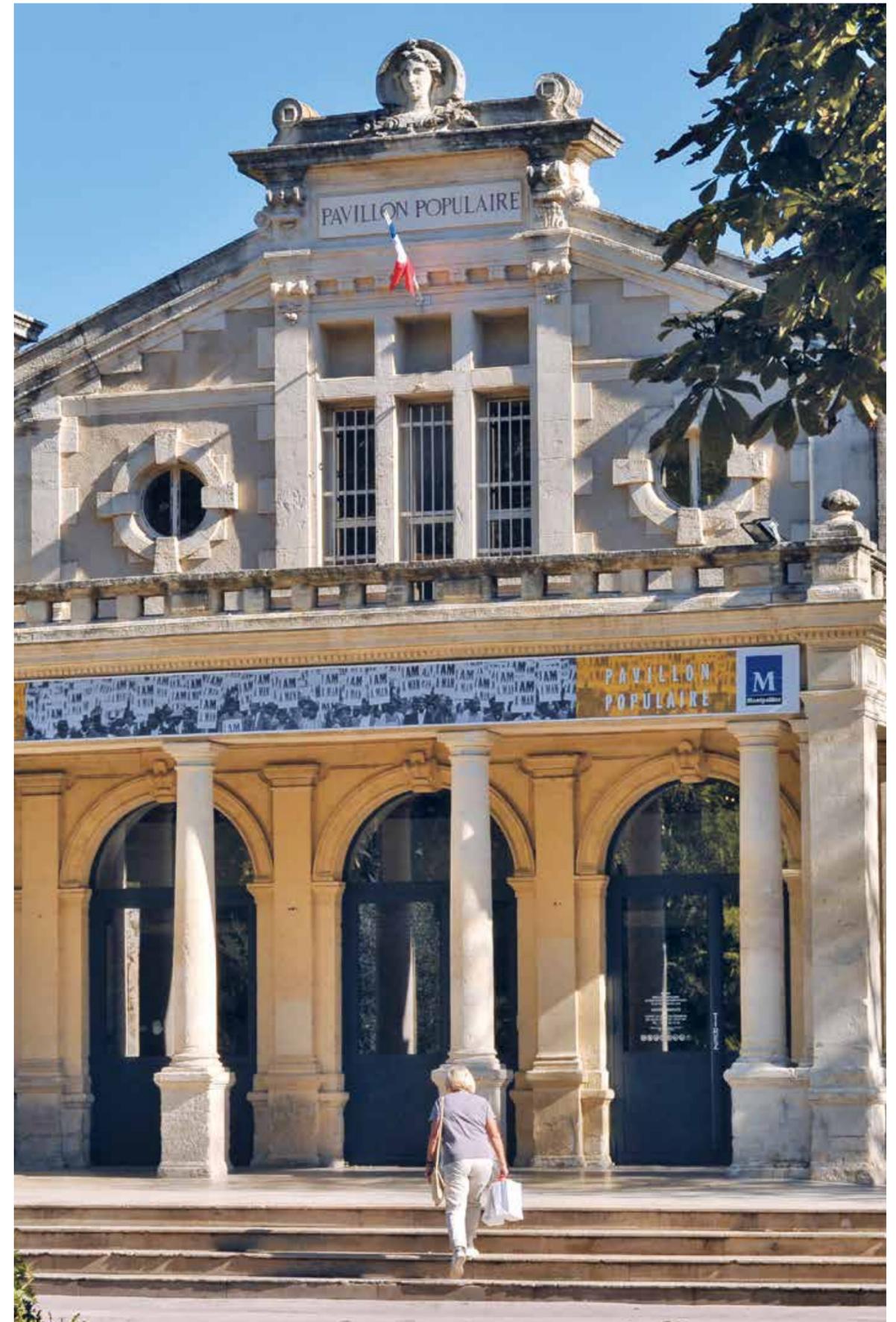
■ **Travailler sur l'existant, le déjà-là,** développer et faire évoluer la ville en s'imprégnant des traces de son passé permet à la fois de respecter son histoire et d'en transmettre la culture.

■ **Le patrimoine architectural** structure notre cadre de vie et contribue au développement et à l'équilibre territorial, il tient une place fondamentale dans la cohésion territoriale et sociale. À Montpellier, tout projet doit s'intégrer dans une logique globale de respect de son environnement naturel, architectural et urbain quelle que soit son échelle.

Il s'agit de préserver un héritage en se le réappropriant avec respect et créativité.



ZAT 2018



Le Pavillon Populaire, un espace culturel accessible à tous gratuitement

# POUR ALLER PLUS LOIN

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- **L'Agenda 2030 de l'ONU**  
www.agenda-2030.fr
- **Le guide AURA (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement) et son référentiel opérationnel:**  
www.montpellier.fr/3533-referentiel-en-urbanisme-durable-aura-.htm
- **« Montpellier territoires »:**  
www.montpellier3m.fr/montpellier-territoires
- **Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT):**  
www.montpellier3m.fr/scot
- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI):**  
www.montpellier3m.fr/plui
- **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET):**  
www.montpellier3m.fr/plan-climat

## UNE VILLE DE SANTÉ & DE BIEN-ÊTRE

- **Le registre canicule de la Ville de Montpellier:**  
www.montpellier.fr/1996-plan-canicule.htm
- **Les risques majeurs à Montpellier:**  
www.montpellier.fr/3776-prevention-des-risques-majeurs.htm
- **Démarche Bâtiments Durables en Occitanie (BDO):**  
www.envirobat-oc.fr/demarches-batiments-durables-en-occitanie
- **Lutte contre le moustique tigre:**  
www.eid-med.org ou www.moustiquetigre.org
- **La démarche BoCal:**  
bocal.montpellier3m.fr
- **Les Frigos Solidaires:**  
www.identites-mutuelle.com/lesfrigossilidaires
- **Ma Cantine Autrement:**  
www.montpellier.fr/3942-restauration-scolaire.htm

## UNE VILLE DÉCARBONÉE & ÉCONOME

- **« Montpellier Métropole Solaire »:**  
www.montpellier3m.fr/metropole-solaire
- **L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat:**  
www.alec-montpellier.org
- **« Rénov'Énergie »:**  
www.alec-montpellier.org/particuliers/renovenergie
- **Énergies du Sud:**  
www.energiesdusud.fr
- **Association NégaWatt:**  
negawatt.org
- **La collecte des déchets dans la Métropole:**  
www.montpellier3m.fr/collecte
- **Plan interactif du réseau des transports de Montpellier Méditerranée Métropole:**  
tam.cartographie.pro
- **VéloCité Montpellier:**  
www.velocite-montpellier.fr
- **« Ma Métropole roule branchée » et sa carte interactive:**  
www.montpellier3m.fr/borneselectriques
- **Modulauto:**  
www.modulauto.net
- **Halles et marchés:**  
www.montpellier.hallesetmarches.fr
- **Services Écusson Vert:**  
www.servicesecussonvert.fr

## UNE VILLE SOLIDAIRE & PARTAGÉE

- **Les Maisons pour tous à Montpellier:**  
www.montpellier.fr/3791-maisons-pour-tous.htm
- **Le Programme Local de l'Habitat:**  
www.montpellier3m.fr/PLH
- **ATHEBA: Amélioration Thermique des Bâtiments Anciens:**  
rehabilitation-bati-ancien.fr/fr/espace-documentaire/atheba-amelioration-thermique-des-batiments-anciens
- **Montpellier « Grand Cœur » et notamment ses OPAH:**  
www.montpellier.fr/375-grandcoeur.htm
- **« Ensemble pour la Paillade »:**  
www.montpellier3m.fr/pourlapaillade
- **Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE):**  
www.entreprendre-montpellier.com/fr/centre-de-ressources/7/schema-daccueil-des-entreprises-sae
- **L'artisanat d'art à Montpellier:**  
www.montpellier.fr/2763-artisanat-d-art.htm
- **Le référentiel de la participation dans l'habitat participatif (REPHP):**  
www.rahp.fr/le-referentiel
- **Hab-Fab:**  
www.hab-fab.com
- **La Halle Tropisme:**  
www.tropisme.coop/la-halle ou www.offre.tropisme.coop
- **Le Centre d'expérimentation et d'innovation sociale:**  
www.montpellier.fr/4400-le-centre-d-experimentations-et-d-innovation-sociale.htm

## UNE VILLE NATURE & ACCLIMATÉE

- **L'eau à Montpellier:**  
www.montpellier3m.fr/vivre/eau
- **La biodiversité à Montpellier:**  
www.montpellier.fr/3313-biodiversite.htm
- **« L'arbre en ville » et la Charte de l'arbre:**  
www.montpellier.fr/3448-la-foret-urbaine-montpellieraine.htm
- **« Montpellier main verte ! »:**  
www.montpellier.fr/1794-montpellier-main-verte.htm
- **Permis de végétaliser:**  
www.montpellier.fr/4396-permis-de-vegetaliser.htm
- **La Ligue de protection des Oiseaux (LPO) et l'urbanisme:**  
urbanisme-bati-biodiversite.fr/presentation/la-lpo-et-l-urbanisme
- **Les Compagnons de Maguelone:**  
www.compagnons-de-maguelone.org
- **L'Oasis Citadine:**  
oasiscitadine.fr
- **Le Marché d'Intérêt National:**  
www.mercadis.net

## LE CITOYEN AU CŒUR DU PROJET

- **« Montpellier au Quotidien »:**  
www.montpellier.fr/679-montpellier-au-quotidien-signaler-un-desagrement.htm ou au 0800 340 707
- **Montpellier « Cité Intelligente »:**  
www.montpellier3m.fr/entreprendre/cite\_intelligente
- **Office du Tourisme Montpellier:**  
www.montpellier-tourisme.fr



Directeur de la publication : **Philippe SAUREL**

Coordination : **Ville de Montpellier**

Conception graphique et maquette : **INSTITUTIONS & PROJETS**

Illustrations : © **Elsie HERBERSTEIN**

Photographies : © **Mario SINISTAJ** (Couverture, page 4), © **Jean-Luc GIROD** (page 18), © **Romane TEILLET** (page 18), © **Muriel HAAZ** (page 30 et 46)  
© **Frédéric JOZON** (page 49), © **Mathieu DUCROS** (page 60) © **Montpellier Méditerranée Métropole - Ville de Montpellier** (pages intérieures), © **SERM/SA3M** (pages intérieures) © **Photo aérienne France - Patrice BLOT** (3<sup>e</sup> de couverture)

Remerciements pour leur contribution à la confection de l'ouvrage :  
Agence Franck Boutté Consultants  
Ville et Métropole de Montpellier

Impression : **Imprimerie Clément**

Juillet 2019

# POURQUOI LE MANIFESTE DE MONTPELLIER ?

**Le Manifeste de Montpellier est une proposition d'actions au dérèglement climatique. Il édicte que tout projet d'aménagement et d'architecture se conçoit à partir des réalités climatiques, environnementales et démographiques tangibles ou à venir.**

Comment agir pour s'adapter ; comment agir pour résorber certains effets de notre présence sur terre ? À quels modes de faire souscrire, quels modes de vie mener lorsque se succèdent année après année des pics de chaleur toujours plus intenses, des canicules toujours plus longues ? Comment gérer l'eau lorsque la diminution des précipitations estivales a en écho l'accentuation de celles des intersaisons ? Comment prendre soin d'une planète qui abrite une population toujours plus nombreuse ?

Depuis 2011, le guide « AURA » (« Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement ») donnait en 30 indicateurs, un cadre s'appliquant aux projets urbains montpelliérains, y compris ceux engagés dans la ville constituée. Le Manifeste de Montpellier se situe dans le prolongement du guide AURA.

Comme ailleurs, le territoire montpelliérain doit se repenser à partir d'un écosystème urbain confronté à ces changements dont l'évolution future reste une grande inconnue. En se référant à la grille des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Agenda 2030 des Nations Unies, le Manifeste de Montpellier dit sa volonté d'agir localement avec la pleine conscience d'être la partie d'un tout.

